

La violence faite aux femmes âgées francophones

*Une problématique à cerner,
des services en français à offrir*

Un rapport préparé par Françoise Charron

avec la collaboration de

Marie-Luce Garceau,
professeure à l'Université Laurentienne,

et de

Johanne Ouimette,
consultante en matière de violence contre les femmes

Pour



2009

Remerciements

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) tient à remercier toutes les femmes qui ont collaboré aux différentes étapes de ce projet et de la rédaction de ce rapport. Nous aimerions tout particulièrement souligner la contribution des femmes aînées francophones par leur participation aux sessions des groupes de soutien et au sondage. Nous voulons également remercier les intervenantes et leurs organismes qui ont soutenu le projet en distribuant les questionnaires de la recherche et en les acheminant aux chercheurs. Leurs témoignages et leurs commentaires ont guidé et soutenu notre travail tout au long du projet.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes tient à remercier le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario de son soutien financier. Les opinions exprimées dans ce document représentent celles des auteures et ne représentent pas nécessairement le point de vue ou la position officielle du gouvernement de l'Ontario.



Coordination du projet : Ghislaine Sirois

Rédaction : Françoise Charron, avec la collaboration de Marie-Luce Garceau et de Johanne Ouimette

Mise en page : Annie Brunet

Ce document peut être reproduit à condition d'en citer la source.

Ce document est disponible sur notre site Internet ou en communiquant avec nous :



288, rue Dalhousie, pièce E

Ottawa (Ontario) K1N 7E6

Tél. : 613 241.8433

Télec. : 613 241.8435

aocvf@francofemmes.org

www.francofemmes.org/aocvf

www.ressources-violence.org

© Action ontarienne contre la violence faite aux femmes 2009

ISBN : 978-0-9681209-9-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada

Table des matières

Remerciements.....	iii
Liste des tableaux.....	vii
Introduction.....	1
A L'origine et la raison d'être d'AOCVF.....	1
B Rappel du contexte de la réalisation du rapport.....	2
C Le contenu du rapport.....	3
I. La violence faite aux femmes : un problème grave et généralisé.....	5
A La problématique de la violence faite aux femmes.....	5
B Définition de la violence faite aux femmes.....	9
II. Abus de personnes âgées ou violence faite aux femmes âgées : un problème d'approche.....	11
A Portrait de la violence faite aux femmes âgées.....	11
1. La violence conjugale.....	11
2. L'agression à caractère sexuel.....	13
B Problèmes d'une approche fondée sur la notion de « personne âgée ».....	14
1. Une perspective trop étroite.....	14
2. Une perspective qui voile la violence faite aux femmes.....	16
3. Une perspective qui contribue au problème de la violence faite aux femmes.....	18
C Sur la piste d'une solution.....	19
III. Les résultats du sondage auprès des femmes âgées francophone.....	21
A Pourquoi un sondage?.....	21
B Que nous révèle le sondage?.....	22
C Des réponses qui commandent l'action.....	23
D Les résultats détaillés du sondage.....	25

IV. Pertinence des services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes.....	37
A L'efficacité de l'analyse et de l'intervention féministes	38
B Nécessité des services spécialisés en français	39
1. Réalités et besoins des femmes francophones en contexte minoritaire.....	40
2. L'importance de se dire en français.....	42
3. L'échec des services dits bilingues	43
C Facteurs de réussite et stratégies gagnantes du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes	44
D L'autonomie, facteur incontournable des services efficaces et adaptés	46
E Les principes directeurs, pierre angulaire du développement des services en français..	48
V. Qu'est-ce qu'un services en français autonome de qualité.....	51
A Les éléments essentiels d'un service en français de qualité	52
B Les caractéristiques de l'autonomie d'un service en français.....	53
Conclusion	55
Annexe : Réalisations d'AOCVF	57
1. Les services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes.....	57
2. La formation des intervenantes.....	58
3. Le matériel en français.....	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : L'âge, le nombre et le pourcentage de répondantes	25
Tableau 2 : Manifestations de la violence conjugale vécue par les répondantes	26
Tableau 3 : Durée de la violence conjugale vécue par les répondantes	27
Tableau 4 : Profils des agresseurs d'agressions à caractère sexuel vécues par les répondantes ...	27
Tableau 5 : Diverses manifestations d'agression à caractère sexuel vécues par les répondantes	28
Tableau 6 : Durée des épisodes d'agression à caractère sexuel vécue par les répondantes.....	28
Tableau 7 : Perception des répondantes quant à la reconnaissance par la société de la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel.....	29
Tableau 8 : Perception quant à l'adaptation des services aux besoins des femmes aînées francophones en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel..	29
Tableau 9 : Source de la référence vers un service spécialisé en matière de violence faite aux femmes	30
Tableau 10 : Services utilisés	31
Tableau 11 : Avantages à utiliser des services spécialisés	31
Tableau 12 : Obstacles à l'utilisation des services spécialisés.....	33
Tableau 13 : Préoccupations quant à l'utilisation des services spécialisés	34
Tableau 14 : Les services dont les répondantes ont besoin	35

I ntroduction

A L'ORIGINE ET LA RAISON D'ÊTRE D'AOCVF

Fondée en 1988 comme regroupement provincial de maisons d'hébergement, de centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel et de quelques autres organismes offrant des services en français en matière de violence faite aux femmes, l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (ci-après AOCVF) a pour but d'assurer la sécurité des femmes de tout âge, de prévenir et d'éliminer la violence sous toutes ses formes envers les femmes francophones en Ontario, tout particulièrement.

AOCVF travaille à la prévention de la violence faite aux femmes par la concertation et le démarchage visant la mise sur pied de services en français pour les femmes victimes de violence, par la formation comme soutien aux intervenantes et la création de matériel en français, dont des documents à l'intention des usagères, des analyses d'enjeux, etc.

Pour AOCVF et ses membres, l'offre de services en français aux femmes francophones aux prises avec la violence est un droit acquis et chèrement défendu.

C'est donc à ce titre et en vue d'atteindre son but qu'AOCVF présente au Secrétariat aux affaires des personnes âgées (ci-après SAPAO) le rapport de ses activités dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées qui comporte trois priorités essentielles, soit la coordination des services communautaires, la formation du personnel de première ligne et la sensibilisation du public.

Dans le rapport qui suit, AOCVF veut faire valoir deux principaux points. Premièrement, elle souhaite mettre en relief et éclairer la dimension « violence faite aux femmes » dans la problématique de l'abus des femmes âgées afin que les femmes âgées victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel reçoivent les services appropriés et adaptés à leurs besoins. Deuxièmement, elle veut mettre en évidence l'efficacité des services en français dans la prestation de services aux femmes âgées francophones victimes de violence, tout en rappelant que la *Loi sur les services en français* en Ontario et des décisions de la Cour suprême du Canada donnent droit à des services en français de qualité dans les régions désignées.

B RAPPEL DU CONTEXTE DE LA RÉALISATION DU RAPPORT

Le présent rapport s'inscrit dans une suite de projets qui ont débuté en 2004 par l'invitation du SAPAO à AOcVF de participer au comité directeur mis sur pied pour contribuer à l'élaboration du guide, *The Abuse of Older Women. Working toward a Coordinated Community Response – Promising Practices Guide*¹, rédigé par Judith Alclade, dans le cadre d'une initiative de la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Dans un deuxième temps, AOcVF a reçu des fonds du SAPAO qui ont servi à la conception et à l'élaboration d'un outil de sensibilisation et d'animation destiné à toutes les femmes francophones âgées de 65 ans et plus. Publié en mai 2007, cet outil, intitulé *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*², vise à rejoindre les femmes violentées au moyen d'une série d'activités communautaires. Cet outil-programme se situe entre l'activité de sensibilisation dans la communauté (activité générale) et le groupe de soutien s'adressant spécifiquement aux femmes de 65 ans et plus, victimes de violence (activité plus spécifique). L'outil a déjà servi à l'animation et à la sensibilisation d'environ 200 femmes dans six régions par l'intermédiaire des centres Passerelle (Timmins), Novas (Casselman), Colibri (Barrie), Victoria pour femmes (Algoma et Sudbury) et le Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara (Welland), sous entente de collaboration avec AOcVF. La rétroaction des intervenantes et des participantes ayant utilisé l'outil a été très positive. Suite à ce succès, pas moins de 30 intervenantes ont participé à la formation sur l'utilisation de cet outil-programme offerte par AOcVF les 11 et 12 septembre 2008.

En outre, AOcVF a produit un questionnaire à l'intention des participantes de certains de ces groupes afin de recueillir leurs propos et des données factuelles indicatives sur la violence qu'elles subissent comme femmes francophones âgées de 55 ans et plus. Des 49 femmes qui ont participé aux groupes de soutien, 47 d'entre elles ont répondu au questionnaire fournissant ainsi à AOcVF la capacité de mieux guider ses actions visant à les rejoindre et leur offrir des services adaptés.

Ce sont donc les réponses de ces 47 femmes qui forment le cœur du présent rapport dont le but est de permettre d'identifier les problématiques, les services à développer et les stratégies pour mieux répondre aux besoins des femmes âgées qui ont vécu ou vivent de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel, et ce, en vue d'assurer et d'améliorer leur sécurité.

1 Ontario Senior's Secretariat - Ministry of Citizenship and Immigration, Ontario Network for the Prevention of Elder Abuse et Sheridan Elder Research Center, 2005

2 *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, conçu et élaboré par Johanne Ouimette pour l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa (Ontario), 2007, 143 pages.

C LE CONTENU DU RAPPORT

Le rapport fait d'abord une présentation succincte du problème de la violence faite aux femmes dans le monde et au Canada, notamment par Statistique Canada dans son étude, *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, qui souligne l'importance de tenir compte du sexe des victimes et des auteurs de violence dans l'élaboration des programmes et des services conçus pour la contrer.

C'est dans cet esprit que le rapport dresse ensuite le portrait de la situation de la violence faite aux femmes âgées de 65 ans et plus, en démontrant que ***la violence qu'elles subissent est aussi liée au fait qu'elles sont des femmes et non pas seulement parce qu'elles sont des personnes âgées.***

Puis sont présentés les résultats du sondage effectué auprès de femmes âgées francophones ayant participé aux groupes de soutien pour femmes francophones âgées de 65 ans et plus. Leurs réponses, bien qu'elles aient valeur indicative, soutiennent les analyses et conclusions des deux précédentes sections. De ce fait, elles représentent un fondement solide aux recommandations qui en découlent : la nécessité d'offrir aux femmes âgées de 65 ans et plus francophones, victimes de violence conjugale et d'agressions à caractère sexuel³ des services adaptés à leurs besoins, qui sont accessibles en tout temps en langue française, et qui sont élaborés selon un cadre d'analyse féministe et offerts selon l'approche du « par et pour des femmes ».

Le rapport aborde alors l'importance, la pertinence et l'efficacité des services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes, par et pour des femmes. Enfin, la nature d'un « bon service en français » est décrite basée sur l'expérience de plus de vingt ans d'AOCVF et de ses organismes membres.

3 Séparer de la sorte les formes de violence que subissent les femmes permet de ne pas rendre invisible la violence sexuelle qu'elles vivent et trop souvent oubliée. Par contre il ne faudrait pas comprendre que la violence sexuelle n'existe pas dans le contexte de la violence conjugale, comme on le verra plus tard dans le rapport.

I

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES : UN PROBLÈME GRAVE ET GÉNÉRALISÉ

Le problème de la violence à l'égard des femmes âgées doit être recadré dans celui de la violence faite aux femmes et il est de toute première importance de prendre la véritable mesure de cette situation, car seule une perception exacte peut fonder une analyse pertinente qui, à son tour, permettra de concevoir et de mettre en œuvre des interventions justes et adaptées.

A LA PROBLÉMATIQUE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Dans ce dossier délicat, il importe de faire appel à des sources dont l'autorité sur le sujet ne peut être mise en doute. À cet égard, qui de mieux que le Fonds des Nations Unies pour la population, Statistique Canada, la Conférence mondiale sur les femmes des Nations Unies ou, encore, le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes du gouvernement du Canada et le Plan ontarien d'action contre la violence familiale. Autant de sources variées qui partagent toutes le même constat et la même analyse : le phénomène de la violence faite aux femmes est un problème répandu et inacceptable qui mine la société⁴.

Convoquons d'abord le Fonds des Nations Unies pour la population, pour qui, à l'échelle mondiale, la violence faite aux femmes constitue un obstacle à l'atteinte de l'égalité des femmes :

« La violence sexiste est peut-être la violation des droits humains la plus répandue et la plus tolérée par la société. ... Elle reflète et en même temps renforce les inégalités entre hommes et femmes et compromet la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie des victimes⁵ ».

Cette déclaration de 2005 reprend, en plus concis, le paragraphe 112 du Programme d'action de Beijing adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, donnée par les Nations Unies en 1995 :

« La violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés. Le fait que la protection et la promotion des droits et

4 Pour les données statistiques, voir la section III ci-après.

5 Toutes les citations sont tirées des pages 8 à 11 du document de Statistique Canada, *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, Ottawa (Canada), no 85-570 au catalogue.

libertés fondamentaux ne soient pas assurées dans le cas de la violence à l'égard des femmes, est un problème ancien qui préoccupe tous les États et auquel il faut s'attaquer ».

Cette même année, soit 1995, le gouvernement du Canada soulignait, dans son Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de 1995, les corrélations entre l'égalité et non seulement le sexe, mais aussi d'autres caractéristiques personnelles, notamment l'âge :

« Les obstacles à l'égalité ne découlent pas seulement d'attitudes et de traditions anciennes au sujet des femmes, mais aussi de la race, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'incapacité, de la couleur, etc. En particulier, les contextes de vie des femmes qui ne font pas partie de la culture principale – les femmes qui ont une incapacité, les femmes autochtones, les femmes membres d'une minorité visible, **les femmes âgées**⁶, les lesbiennes, les mères seules, les femmes pauvres – sont très différents de la culture générale. ... La réalisation de l'égalité réelle passe par des mesures qui s'adaptent à ces différences d'expériences et de contextes entre les femmes et les hommes, et entre les femmes, et qui corrigent la nature systémique de l'inégalité ».

Ce plan d'action mettait ainsi en évidence la nécessité de tenir compte de plus d'une caractéristique pour la création de mesures adaptées. Dans le cas qui nous occupe – la violence faite aux femmes âgées francophones –, tout service dont la mise sur pied ne prend pas en considération le genre, l'âge et la culture sera, par conséquent, voué à l'échec.

Quant à Statistique Canada dans son étude, *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*, il reconnaît d'abord l'importance et la gravité de la situation de la violence faite aux femmes :

« La violence envers les femmes est un problème persistant au Canada et partout dans le monde. Elle compromet l'égalité sociale et économique, la santé physique et mentale, ainsi que le bien-être et la sécurité financière des femmes ».

Ensuite, il soutient lui aussi que passer sous silence la spécificité de la violence faite aux femmes dans les programmes pour contrer la violence dans la société canadienne ne contribue pas à leur efficacité :

« Les programmes génériques qui visent à contrer la violence envers tous les Canadiens risquent **de ne pas tenir suffisamment compte des situations de violence que connaissent les femmes**. Des données ventilées selon le sexe peuvent faire ressortir les domaines où le besoin de services de soutien est différent pour les femmes et pour les hommes. Il est aussi important de ventiler davantage les données (p. ex. selon la race, l'origine ethnique, l'âge, l'orientation sexuelle, la situation

⁶ Souligné par l'auteur.

socioéconomique ou la capacité) pour pouvoir bien comprendre la situation des divers groupes de femmes ».

Il donne comme exemple précis :

« Alors que les hommes sont plus susceptibles d’être blessés par un étranger dans un endroit public ou dans un contexte social, **les femmes sont plus à risque d’être victimisées par un partenaire intime dans leur propre domicile. Les femmes sont aussi plus à risque de violence sexuelle.** La crainte de la violence est plus profonde chez les femmes et elle peut les empêcher de participer comme citoyennes à part entière dans leurs collectivités ».

Par conséquent, pour bien venir en aide aux femmes âgées francophones victimes de violence, d’une part, et faire à cette fin une utilisation judicieuse des fonds publics, il faut que tous les intervenants concernés, qu’il s’agisse des organismes gouvernementaux ou communautaires ou les deux, soient en mesure de cerner clairement les facteurs qui accroissent le risque de victimisation afin d’orienter les efforts de prévention et d’intervention. Pour déterminer où affecter les ressources, Statistique Canada spécifie qu’il faut savoir « qui risque d’être victime, de quels types de violence et dans quelles situations, et qui est vulnérable à la victimisation multiple, chronique et continue. La connaissance des facteurs de risque peut également aider à axer les efforts de prévention et les interventions des services sociaux sur les sous-groupes de la population qui en ont le plus besoin », dont, ici, les femmes âgées franco-ontariennes victimes de violence.

Le gouvernement de l’Ontario l’a bien compris car, dans son Plan d’action contre la violence familiale dont la mise en œuvre a été lancée en décembre 2004, il déclare que :

« La diversité ethnique, linguistique, culturelle et géographique de l’Ontario exige des réponses ciblées et parfois uniques. Ce qui fonctionnera dans une grande ville ne conviendra peut-être pas à une région rurale ou du Nord. Si les programmes sont sensés joindre les femmes qui ne font pas partie du courant principal, ils doivent respecter les différences. ... **Les femmes francophones devraient bénéficier de services dans leur langue, conformément à la *Loi sur les services en français*⁷** ».

Dans ce même plan, le gouvernement ontarien, après avoir constaté lui aussi que « la violence contre les femmes en Ontario est un problème grave et généralisé qui ne connaît pas de limites sociales⁸ », et décrit en quoi son plan d’action offre une approche équilibrée, s’engage, comme le dit le titre de la section 7, à améliorer l’accès aux services en français :

« Aux termes de la *Loi sur les services en français*, l’accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets

⁷ Ministère des Affaires civiques et de l’Immigration de l’Ontario, *Plan d’action contre la violence familiale*, 2005, p. 7.

⁸ *Ibid.*, p. 1.

du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes⁹. »

Plus précisément :

« La satisfaction des besoins de la communauté francophone sera identifiée comme un objectif, assorti d'indicateurs de rendement, dans le contexte de l'administration des programmes actuels et/ou dans le cadre de l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services concernant la prévention de la violence familiale, en consultation avec es intervenants responsables de la prévention de la violence familiale¹⁰».

Partenaires indispensables du gouvernement de l'Ontario dans la mise en œuvre du plan d'action contre la violence familiale depuis 2005, AOcVF et ses membres jugent donc essentiels d'être étroitement associés, en vertu de l'engagement du gouvernement ontarien à l'égard de la communauté francophone, à l'élaboration et à la réalisation des nouveaux programmes et services que le SAPAO entend offrir aux femmes âgées francophones victimes de violence. Tout est en place pour une collaboration fructueuse et rappelons que le Plan d'action contre la violence familiale portait, entre autres signatures, celle du ministre même responsable du SAPAO, soit le ministre des Affaires civiles et de l'Immigration.

⁹ *Ibid.*, p. 18.

¹⁰ *Ibid.*, p. 19. Souligné par l'auteure.

B DÉFINITION DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

En terminant ce chapitre sur la situation de la violence faite aux femmes, rappelons sa définition inscrite dans la *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993*, émise par les Nations Unies en 1993, et qui a été signée par le Canada :

« tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

« La violence à l'égard des femmes s'entend comme englobant, sans y être limitée, ... a) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation; b) la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée; c) la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'État, où qu'elle s'exerce. »

II

ABUS DE PERSONNES ÂGÉES OU VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ÂGÉES : UN PROBLÈME D'APPROCHE¹¹

Le phénomène du vieillissement de la population a amené notre société à se pencher sur les mauvais traitements infligés aux personnes âgées. C'est essentiellement le secteur médical qui vient en aide à ces hommes et à ces femmes victimes de mauvais traitements, associant généralement à ces abus un manque de soutien et de services.

Mais les femmes âgées de 50 ans et plus qui subissent de la violence sont-elles victimes de violence faite aux femmes ou d'abus de personnes âgées¹²? Cette délicate question est discutée ci-dessous, en commençant par la violence conjugale et l'agression sexuelle que subissent les femmes âgées.

A PORTRAIT DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES ÂGÉES

1. LA VIOLENCE CONJUGALE

En Colombie-Britannique, Jill Hightower et d'autres collègues¹³ ont fait une étude au cours de laquelle les femmes étaient invitées à entrer en contact avec leur équipe, si elles étaient abusées ou si elles avaient été abusées, ou si elles étaient survivantes de violence familiale. Soixante-quatre (64) femmes âgées entre 50 et 87 ans ont répondu à l'appel. Lorsqu'on leur a demandé si elles connaissaient d'autres femmes de leur âge qui vivaient une situation abusive, la majorité a répondu « oui ».

Pour les femmes ayant participé à cette étude, les conjoints constituaient la majorité des abuseurs, mais dans quelques situations, il s'agissait d'un fils ou d'une fille (et son

11 Cette introduction s'inspire largement de la première partie du document *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, préparé par Johanne Ouimette pour l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, mai 2007.

12 À la page 1 du document, l'auteure précise « Nous avons aussi choisi de situer à 50 ans la borne inférieure du groupe de femmes auquel nous nous attardons. Certaines auteures et chercheuses choisissent de parler des femmes de 50 ans et plus, plutôt que des femmes de 60 ans ou 65 ans et plus par exemple, reconnaissant chez les femmes de 50 à 60 ans des facteurs de vulnérabilité spécifiques sur le plan financier : plusieurs de ces femmes n'ont pas ou ont très peu d'expérience de travail, plusieurs ont de la difficulté à se trouver un emploi en raison de préjugés concernant leur âge, et plusieurs d'entre elles ne sont pas en mesure de recevoir une pension de vieillesse puisqu'elles n'ont pas encore atteint l'âge de 65 ans.

13 Hightower, Smith et Hightower, « Hearing the Voices of Abused Older Women », *Journal of Gerontological Social Work*, p. 214-215.

propre conjoint), principalement dans les situations d'abus financier. Elles ont rapporté avoir subi de l'abus physique, psychologique, sexuel, financier ainsi que des cas de non-respect des droits humains. Certaines femmes ont indiqué avoir vécu de la violence à caractère sexuel tout au long de leur vie en couple et d'autres y ont fait allusion.

D'autres études rapportent sensiblement les mêmes données. Les conjoints masculins ont tendance à abuser physiquement, alors que les enfants-adultes vont plutôt chercher à départir leur mère de ses biens et de son argent¹⁴.

Il y aurait plus de fils abusifs que de filles abusives envers leur mère¹⁵. On soupçonne que ces enfants-adultes ont parfois elles-mêmes et eux-mêmes vécu de l'abus durant l'enfance et, qu'en quelque sorte, elles et ils retournent la pareille à ce stade de leur vie. Des enfants ont été exposés à la violence envers leur mère. Ils, et parfois elles, ont appris par l'exemple. Lorsque le père décède, ils « prennent la relève ». Parfois aussi, la fille se retrouve dans une relation abusive, et son propre conjoint contrôle et abuse de sa belle-mère. Au nombre des abuseurs, on retrouve aussi, dans certains cas, les petits-fils¹⁶.

À l'Île-du-Prince-Édouard, Weeks et ses collègues¹⁷ ont trouvé que près de 25 % des femmes de 65 ans et plus ayant participé à leur étude étaient victimes d'abus de la part de plus d'une personne.

Seulement 2 études sur 13 soulèvent un lien possible entre le stress de l'aidant ou de l'aidante et la violence envers les femmes de 50 ans et plus¹⁸. On retrouve presque toujours une dynamique de pouvoir et de contrôle envers les victimes.

Dans les situations de violence conjugale et familiale, les femmes de 50 ans et plus rapportent différents scénarios concernant le début de la victimisation¹⁹ :

- ♦ La violence est présente pendant toute la vie de couple et est parfois accentuée par la retraite qui n'offre plus aucun répit à la femme.
- ♦ Une nouvelle relation qui débute tard dans la vie se révèle abusive, alors que la relation antérieure ne l'était pas.
- ♦ Un enfant-adulte devient contrôlant et abusif, surtout après le décès du conjoint.

14 Brandl et Cook-Daniels, citées dans Straka et Montminy, « Responding to the Needs of Older Women Experiencing Domestic Violence », *Violence Against Women*, 2006, p. 3.

15 Brandl et Cook-Daniels, *loc. cit.*, p. 4.

16 Weeks et coll., « A Gendered Analysis of the Abuse of Older Adults: Evidence from Professionals », *Journal of Elder Abuse and Neglect*, 2004, p. 9.

17 Weeks et coll., *loc. cit.*, p. 8.

18 Brandl et Cook-Daniels, *loc. cit.*, p. 5.

19 Hightower, « Age, Gender and Violence: Abuse Against Older Women », *Geriatrics & Aging*, 2004, p. 60.

2. L'AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

Lorsqu'on parle de violence faite aux personnes âgées, on mentionne très rarement la violence à caractère sexuel. Celle-ci, à l'occasion, est présentée comme une forme de violence physique. Pourquoi passer cette forme de violence sous silence? Nous savons pourtant qu'elle affecte les femmes de tout âge. Est-ce parce qu'on l'attribue faussement à la sexualité et que cela remet en question le mythe selon lequel les femmes de 50 ans et plus n'ont pas (ou plus) de sexualité? Ou serait-ce plutôt en raison d'un autre mythe voulant que seules les « belles et jeunes » femmes se fassent violer? Regardons quelques statistiques :

- ♦ 18 % des femmes qui sont violées chaque année sont âgées de 60 ans et plus²⁰.
- ♦ Environ 12,2 % des victimes d'agression sexuelle plus âgées ont été agressées dans leur foyer; 2,4 % dans une résidence pour personnes âgées; 70,7 % dans un centre de soins de longue durée; et 14,6 % au foyer de l'agresseur²¹.
- ♦ Une étude américaine²², réalisée auprès de 28 femmes victimes d'agression à caractère sexuel âgées entre 65 et 101 ans, rapporte que 80 % de ces femmes avaient été victimes d'abus par un aidant (dit naturel) de sexe masculin : par un fils adulte dans 39 % des cas et par leur conjoint dans 29 % des cas. L'acte abusif le plus souvent rapporté a été la pénétration vaginale à répétition. On ajoute que dans 7 % des cas, l'agresseur était un frère²³ et que 7,5 % des agresseurs étaient des aidants rémunérés²⁴.
- ♦ Une étude semblable en Grande-Bretagne²⁵ rapporte que, dans plus de 50 % des cas, l'abuseur est le fils adulte de la victime et que, dans 14 % des cas, il est son conjoint. La majorité des victimes avaient subi une pénétration vaginale.
- ♦ Une étude auprès de 94 femmes dans des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence au Québec rapporte que 26,6 % d'entre elles étaient aussi violentées sexuellement par leur conjoint²⁶.

L'agression à caractère sexuel est un acte de pouvoir et de domination. Toutes les femmes peuvent en être victimes. Il est difficile d'obtenir des statistiques à ce sujet en raison du caractère invisible qu'on lui confère. Dans la mesure où l'on n'offre pas la possibilité de dévoiler ces abus, il n'est pas surprenant que bon nombre de gens pensent que l'agression sexuelle n'existe pas chez certains groupes de femmes. Les femmes âgées qui ont des limitations fonctionnelles de langage, de cognition ou autres, sont extrêmement vulnérables à cette victimisation. Elles ont peu de moyens d'exprimer ce qui leur arrive et d'être crues. Certaines femmes auront été maltraitées sexuellement

20 Cité dans Wisconsin Coalition Against Sexual Assault, *Sexual Assault and Older Adults*, 2003, p. 1.

21 Wisconsin Coalition Against Sexual Assault, *op. cit.*, p. 1.

22 Ramsey-Klawnsnik (1991), citée dans Quinn, APS Program Spotlight. Older Women: Hidden Sexual Abuse Victims, 1997, p. 1.

23 Ramsey-Klawnsnik (1991), cite dans Brandl et Cook-Daniels, *loc. cit.*, p. 4.

24 Teaster et al. (2000), cités dans Brandl et Cook-Daniels, *loc. cit.*, p. 4.

25 Holt (1992), cité dans Quinn, *loc. cit.* p. 2.

26 Montminy et Drouin, Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : une ressource à découvrir...ou à développer pour les femmes âgées, 2004, p. 30.

toute leur vie. L'expérience auprès des femmes démontre que certaines femmes victimes de violence conjugale, incluant de violence sexuelle, voit effectivement la violence se poursuivre toute leur vie, le fils « prenant la relève » lorsque le conjoint décède²⁷.

Il est déjà immensément difficile pour les femmes de tout âge de révéler qu'elles ont subi une agression à caractère sexuel, mais cette difficulté est aggravée par la honte ressentie à dévoiler que l'agresseur est son propre fils. La délicatesse exigée de la part des intervenantes milite à elle seule pour la création de services adaptés aux femmes âgées francophones victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel.

B PROBLÈMES D'UNE APPROCHE FONDÉE SUR LA NOTION DE « PERSONNE ÂGÉE »

1. UNE PERSPECTIVE TROP ÉTROITE

Les violences vécues par les femmes âgées sont-elles reconnues pour ce qu'elles sont vraiment ou n'y voit-on sans discernement que de mauvais traitements infligés à des personnes âgées? Les femmes de 50 ans et plus victimes de violence faite aux femmes ont pourtant besoin de services spécifiques et adaptés.

Vers l'âge de 50 ans, il semble que les femmes perdent leur identité. Pour les décrire, on privilégie le mot « personne » plutôt que « femme ». Ce terme neutre masque le fait que, dans notre société, et ce, à tout âge, la réalité des femmes est différente de celle des hommes : les femmes sont plus pauvres que les hommes, les femmes âgées étant les plus pauvres de toutes; les études prouvent aussi que les femmes sont plus souvent victimisées et que les hommes sont plus souvent les abuseurs. Pour ce qui est du vieillissement, les stéréotypes font toujours en sorte qu'il est perçu de façon plus positive pour un homme qu'il ne l'est pour une femme, les gens ont d'ailleurs tendance à être plus tolérants vis-à-vis du vieillissement des hommes et à utiliser des mots moins péjoratifs pour le décrire.

« (...) toutes les formes d'oppression institutionnalisée, incluant le racisme, le classisme, l'hétérosexisme, [l'handicapisme]²⁸, et l'âgisme, augmentent la vulnérabilité des femmes à subir des actes de violence de la part d'individus et d'institutions²⁹».

Nous vivons encore dans un monde d'hommes détenant le privilège de prendre la majorité des décisions importantes au niveau politique, social et familial. L'égalité authentique entre les sexes est toujours à venir. Dans la vie de tous les jours, les femmes continuent de disposer de moins de pouvoir et les options qui s'offrent à elles illustrent

27 Quinn, *loc. cit.*, p. 2.

28 Ajout de l'auteure.

29 Domestic Abuse Intervention Project of Duluth, cité dans Nerenberg, A Feminist Perspective on Gender and Elder Abuse: A Review of the Literature, 2002, p. 4, traduction libre.

cette réalité. Citons à cet effet le dernier rapport sur le respect par le Canada de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* de l'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale :

« Le Canada possède les ressources, les institutions et l'infrastructure pour dispenser les programmes et services sociaux nécessaires en vue de garantir aux femmes un accès égal à leurs droits de la personne. Depuis la dernière période de rapport, le Canada a connu une ère de croissance économique et de santé fiscale sans précédent... Malgré cette prospérité économique, ... les fonds consacrés à des programmes visant l'amélioration de l'égalité ont considérablement diminué aux paliers tant fédéral que provinciaux. ... Les personnes les plus pauvres, plus souvent des mères seules et des femmes (autochtones, de couleur, handicapées et plus âgées), sont les plus durement touchées.³⁰ »

Le champ d'intervention de la violence faite aux personnes âgées est fondé sur le modèle selon lequel nous avons le devoir, en tant que société, de prendre soin des individus plus vulnérables. Cette façon de considérer la situation sous-entend que l'État prend en charge la vie d'une personne ou aide l'entourage de cette personne à la prendre en charge. Cette approche n'est pas sans conséquences pour les femmes qui sont violentées dans leur couple ou leur famille. En les « prenant en charge », on maintient en quelque sorte un système à l'intérieur duquel la femme n'est pas en contrôle de la situation (le conjoint ou une personne de son entourage lui a retiré le pouvoir et, maintenant, l'État en fait autant). Ce n'est qu'en considérant le cadre social dans lequel est vécue cette violence qu'une intervention sera véritablement utile et adaptée. Les mots utilisés pour nommer une situation ou les concepts à partir desquels on la comprend ont un effet important sur le type d'intervention préconisé³¹.

Pour venir en aide à une femme violentée, on doit prendre en considération l'importance pour cette femme de prendre ses propres décisions, comme le propose l'approche féministe et ne pas intervenir à outrance. Si la femme en question n'est pas une « frêle personne âgée » qui nécessite des soins médicaux, on doit lui offrir des ressources et du soutien qui l'aident à maintenir son autonomie.

30 *Inégalité des femmes au Canada*, mémoire de L'Alliance canadienne féministe pour l'action internationale au Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, septembre 2008, p. 9.

31 Vinton, *Working with Abused Older Women from a Feminist Perspective*, 1999, p. 86; Osmundson (1997), citée dans Vinton, *op. cit.*, p. 87.

2. UNE PERSPECTIVE QUI VOILE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Une approche de la violence faite aux femmes et aux hommes de 50 ans et plus qui n'établit aucun lien avec la dynamique familiale et l'influence de la société sur la situation et chacun des individus, fait qu'on observe la situation personnelle dans ce qu'elle a de « visible » et on essaie de trouver des solutions à ce qui est « visible ».

Dans une telle perspective, on distingue les types de violence suivants : la violence économique, la violence émotionnelle, la violence physique et la négligence. Il est rarement mention de la violence sexuelle et, lorsque c'est le cas, elle est fondue dans la catégorie « violence physique ».

La réponse envers un homme ou une femme en besoin est supposément la même. Cela dit, lorsqu'on observe les interventions de plus près, il est évident que des stéréotypes et des préjugés informent le travail d'intervention. Par exemple, dans les recherches réalisées auprès d'aidantes dites naturelles et d'aidants dits naturels, il ressort que les hommes reçoivent plus de services de soutien que les femmes, parce qu'on présume qu'ils sont moins en mesure que les femmes de cuisiner et de faire l'entretien de la maison.

Les interventions qui relèvent de cette approche font le plus souvent appel aux services médicaux, institutionnels et aux services connexes. Une étude faite au Québec³² par l'entremise de cinq CLSC (centre local de services communautaires) s'est intéressée à la situation de 109 personnes âgées abusées, afin de déterminer quelles solutions avaient été appliquées. Voici un aperçu des résultats : dans 50 % des cas, on a offert des services médicaux; dans 41 % des cas, des soins à domicile; dans 20 % des cas, on a procédé à l'admission de la victime dans un centre de soins de longue durée; dans 25 % des cas, on a eu recours à des services légaux (procurations ou autres); dans 33 % des cas, des soins à domicile privés ont été offerts; dans 13 % des cas, il y a eu placement temporaire; dans 15 % des cas, une intervention psychiatrique a été faite; et dans 9 % des cas, l'abuseur a été admis dans un centre résidentiel.

Ne connaissant pas exactement la nature de chacune de ces situations, il est impossible de savoir si d'autres alternatives auraient pu être envisagées. Cependant, il est clair qu'une orientation s'affirme. D'autres auteurs appuient ces résultats³³.

Lorsque l'aidant ou l'aidante manque de ressources et d'énergie, il arrive qu'il ou elle néglige certains soins, pose des gestes de façon impatiente et abusive, sans que la situation qui mène à l'abus ne soit empreinte de pouvoir et de contrôle sur la victime. On peut alors parler de « stress de l'aidant ou de l'aidante » et la solution la plus utile est d'offrir un soutien au niveau des soins. Lorsque c'est le cas, cette personne accueillera généralement l'aide additionnelle avec soulagement. Elle sera plus ouverte

32 Lithwick *et coll.* (1999), cités dans Straka et Montminy, « Responding to the Needs of Older Women Experiencing Domestic Violence », *Violence Against Women*, 2006, p. 260.

33 Entre autres, Jönson et Åkerström, « Neglect of Elderly Women in Feminist Studies of Violence – A Case of Agism? », *Journal of Elder Abuse & Neglect*, 2004, p. 52.

à parler de sa situation, ressentira un remords sincère et fera tout en son possible pour que la situation ne se reproduise plus. La majorité des hommes victimes d'abus se retrouvent dans ce genre de situations.

Dans une situation où il existe une dynamique de violence faite aux femmes, qu'elle soit conjugale, familiale ou autre, l'abuseur utilisera des stratagèmes de pouvoir et de contrôle sur la victime. Il la blâmera pour ce qu'il lui fait, la rendra (et la maintiendra) dépendante de lui pour mieux la contrôler, que ce soit en l'abaissant verbalement, en l'isolant, ou en la terrorisant. À l'intérieur du couple, le cycle de la violence, – avec ses trois phases principales de tension, d'incident de violence et de lune de miel (période de manipulation durant laquelle il essaie de se faire pardonner pour ne pas perdre le contrôle de la victime) –, sera présent et servira à jeter de la poudre aux yeux à toute personne qui ne le reconnaît pas.

« Le dépistage de cas de violence conjugale peut être manqué lorsque les professionnels se concentrent sur les soins à donner plutôt que de porter attention aux dynamiques de pouvoir et de contrôle dans le couple plus âgé³⁴ ».

Cette réaction est une forme d'âgisme : ce sont des « *attentes stéréotypées selon lesquelles les couples âgés deviennent sereins et n'ont pas de problèmes en tant que couple*³⁵ ». Cela consiste à croire que ce qui est présent ou peut être présent tout au long de la vie adulte, comme la violence, s'arrête à l'âge de 50 ans³⁶. « *La réponse traditionnelle face à la violence faite aux personnes âgées individualise ou limite au privé ce qui est essentiellement politique*³⁷ », alors que les véritables enjeux relèvent de la situation sociale et économique des femmes dans la société.

Smith et Hightower distinguent bien la différence entre les deux situations :

« L'abus des personnes âgées en milieu familial est souvent un épisode isolé, alors que la violence faite aux femmes est un mode de comportement récurrent et présent constamment³⁸ ».

34 Brandl et Raymond (1996), cités dans Straka et Montminy, *loc. cit.*, p. 261, traduction libre.

35 Jönson et Åkerström, *loc. cit.*, p. 52, traduction libre

36 Hightower, Smith et Hightower, « Hearing the Voices of Abused Older Women », *Journal of Gerontological Social Work*, 2006, p. 207.

37 Whitaker (1996), cité dans Nerenberg, *op. cit.*, p. 3, traduction libre.

38 Smith et Hightower, *What's Age Got to Do With It?*, p. 5.

3. UNE PERSPECTIVE QUI CONTRIBUE AU PROBLÈME DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Pour intervenir de façon précise, adaptée et utile, il importe de considérer la situation de violence vécue par une femme âgée dans son contexte social global. Parce qu'on omet de tenir compte de ce contexte, il arrive qu'une intervention soit de moindre qualité qu'elle ne pourrait l'être et il arrive aussi, bien involontairement, que l'intervention contribue au problème, dans des cas de violence conjugale et familiale notamment.

Dans le cas où une situation de violence conjugale est perçue comme une situation où un aidant manquant de ressources a perdu patience, la réponse médicale ou institutionnelle aura pour effet de renforcer le message de l'abuseur, selon lequel le traitement infligé à la victime dépend du fait qu'elle exige beaucoup. On banalise ainsi le comportement de l'abuseur (à noter qu'il ne perd pas le contrôle, mais l'affirme), on le déresponsabilise de sa violence et on endosse des actes criminels qui seraient rapportés si le couple était moins âgé³⁹ ⁴⁰. En le soutenant et en sympathisant avec lui, on lui attribue encore plus de pouvoir, alors que pendant tout ce temps, c'est la victime qui a besoin d'aide immédiate.

Cette femme qui est victime de violence ne reçoit pas l'information et l'aide dont elle a besoin pour comprendre sa situation. Bien au contraire, en recevant le message que les exigences reliées à son état de santé sont à l'origine du problème, elle risque de se sentir encore plus responsable de la situation, ce qui aura pour effet de faire diminuer son estime personnelle et d'augmenter son sentiment d'impuissance. Et n'oublions surtout pas que l'état de cette dernière se détériore en raison de la situation de violence.

Lorsque la réponse est uniquement médicale, on peut percevoir un symptôme comme étant la source du problème. Une femme violentée peut développer des problèmes de santé physique et mentale, peu importe son âge. Si on ne regarde pas au-delà d'une dépression, d'un problème d'anxiété, de confusion ou autre, et qu'on solutionne le problème en donnant des médicaments, on ne fait qu'engourdir le problème et enfermer la femme victime dans un silence encore plus grand. Notons ici, que moins une femme dispose de ressources ou de possibilités de s'affirmer, plus un abuseur est en mesure de garder le contrôle sur elle et plus cette femme se fragilise.

Sur le plan financier, on doit faire attention avant de suggérer à une femme âgée de léguer ses biens à ses enfants, de signer une procuration, ou de prendre toute autre décision qui risque d'affecter grandement sa situation financière. On doit s'assurer qu'elle considère tous les aspects de sa situation avant de le faire, afin de ne pas « tomber dans le piège » d'un enfant-adulte ou de toute autre personne proche qui voudrait prendre le contrôle de façon abusive. Plusieurs femmes âgées ont vécu dans un couple où le conjoint était responsable des finances. Si elles s'y connaissent peu en gestion des affaires, elles deviennent vulnérables sur le plan financier lorsque le

39 Hightower, Smith et Hightower, *loc. cit.*, p. 207.

40 Manuel (Family Service Association of Toronto. Education Wife Assault), Newsletter on Older Woman Abuse, *Does Caregiving Lead to Abuse*, p. 3.

conjoint décède. De plus, du fait que la plupart n'ont pas contribué à une régime privé (parfois public) de pension, que d'autres ont été collaboratrices dans une entreprise familiale où elles ont eu peu de contrôle sur les finances communes et qu'en tant que femmes leurs revenus ont été en moyenne moins élevés au cours de leur vie, elles sont déjà en majorité pauvres et ainsi, vulnérables. Pour les intervenantes et les intervenants, il est important de demeurer aux aguets afin de ne pas contribuer à la perte financière des femmes.

Des études démontrent les effets dévastateurs de la violence sur la vie des victimes. On rapporte que les personnes adultes plus âgées, qui vivent dans la communauté et qui ont un historique connu d'abus, sont 3 fois plus à risque de mourir que les personnes adultes qui ne sont pas victimes d'abus. Ces décès seraient attribuables à la détresse occasionnée par le conflit interpersonnel⁴¹. Une autre étude auprès de femmes âgées rapporte que 11 des 20 victimes étudiées sont décédées moins d'un an après avoir été agressées sexuellement⁴².

Entre 1974 et 2003, 99 femmes canadiennes âgées de 65 ans ou plus, se sont fait tuer dans leur famille : 43 par leur conjoint ou ex-conjoint, 36 par leur fils, et 20 par un autre membre de la famille⁴³. Il est essentiel de reconnaître la vraie nature de ces situations.

Une étude montre que les femmes âgées violentées ont tendance à se refermer et à garder le silence encore plus longtemps qu'elles ne le feraient autrement, lorsqu'elles osent parler de leur situation et qu'elles ne reçoivent pas une réponse satisfaisante et utile⁴⁴. Les répercussions d'une attitude inadéquate envers les femmes âgées victimes de violences de toutes sortes peuvent être désastreuses.

C SUR LA PISTE D'UNE SOLUTION

Lorsqu'elles sont accueillies dans un cadre adapté à leur situation, les femmes âgées violentées apprécient grandement cette occasion qui leur est donnée de parler et de partager ce qu'elles vivent ou ce qu'elles ont vécu, comme en témoignent les réponses au sondage que l'AOCVF a distribué aux participantes de son programme, *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*.

Comme nous le verrons dans le prochain chapitre, dans le cadre chaleureux d'un groupe de soutien adapté à leur situation, et animé par des intervenantes sensibilisées et compétentes, les femmes aînées francophones ont parlé ouvertement de leur vécu et ne se sont pas gênées pour exprimer leurs opinions et leurs besoins. Leurs propos et leurs réponses sont, pour AOCVF, comme autant de repères sur la piste des solutions.

41 Lachs et coll. (1998), rapporté dans Hightower, « Age, Gender and Violence: Abuse Against Older Women », *Geriatrics & Aging*, 2004, p. 61.

42 Burgess *et al.* (2000), cités dans Brandl et Cook-Daniels, *Domestic Abuse in Later Life*, 2002, p. 6.

43 Statistique Canada, *La violence familiale au Canada : un profil statistique*, 2005, p. 60.

44 Résovi (colloque), 2006, notes d'atelier (Montminy et Israël).

III

LES RÉSULTATS DU SONDAGE AUPRÈS DES FEMMES AÎNÉES FRANCOPHONES

A POURQUOI UN SONDAGE?

Puisque les plus récentes données statistiques sur la violence faite aux femmes aînées francophones de l'Ontario datent de 1992⁴⁵, AOcVF a voulu esquisser un portrait de la situation actuelle et a saisi l'occasion que lui offrait l'organisation de groupes de soutien pour femmes aînées francophones⁴⁶ pour interroger les participantes afin de mieux guider ses actions. L'objectif d'AOcVF était donc d'identifier les problématiques, les services à développer et les stratégies qui répondraient le mieux aux besoins des femmes aînées qui ont vécu de la violence conjugale et/ou de l'agression à caractère sexuel au cours de leur vie.

Le questionnaire⁴⁷, qui comprenait des questions fermées et ouvertes, a été distribué aux participantes de six groupes de soutien pour femmes francophones âgées de plus de 65 ans, animés par des organismes sous entente de collaboration avec l'AOcVF dans les trois régions suivantes de l'Ontario, soit le Nord-Est, l'Est et le Sud-Ouest.

45 Marie-Luce Garceau, D. Dennie, B. Tremblay-Matte et M. Charron, *Cessons de penser que l'amour va tout vaincre. La situation des femmes francophones de 45 à 64 ans qui vivent en Ontario*, Sudbury, (Ontario), Fédération des femmes canadiennes-françaises de l'Ontario, 1992.

46 Programme de formation et d'animation conçu et rédigé par Johanne Ouimette pour AOcVF dans le cadre de la subvention accordée en 2007-2008 par le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario.

47 Ce questionnaire a été préparé, analysé et compilé en 2008 par la professeure Marie-Luce Garceau de l'École de service social de l'Université Laurentienne.

B QUE NOUS RÉVÈLE LE SONDAGE?

- ♦ Que l'âge des femmes n'est pas un facteur d'atténuation de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel : « Ça ne cesse pas parce qu'on a 65 ans. »
- ♦ 18 des 47 femmes qui ont accepté de remplir en tout ou en partie⁴⁸ le questionnaire ont déclaré avoir vécu ou vivre de la violence conjugale, et 13 de ces 18 femmes ont indiqué avoir vécu ou vivre de l'agression à caractère sexuel. C'est donc près de 40 % des répondantes qui subissent des formes sévères de violence faite aux femmes. Que, de l'avis de la très grande majorité des répondantes, la société reconnaît peu les problèmes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel que vivent les femmes âgées.
- ♦ Que, par conséquent, les services de santé et les services sociaux n'offrent pas de services adaptés aux besoins des femmes âgées francophones victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel.
- ♦ Que la possibilité de s'exprimer en français lors de l'utilisation d'un service en français spécialisé en violence faite aux femmes est le premier avantage mentionné.
- ♦ Que le deuxième avantage mentionné est le respect et l'engagement du personnel offrant le service.
- ♦ Que la distance à parcourir et le manque de transport pour s'y rendre sont le premier obstacle à l'utilisation des services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes.
- ♦ Que le manque de publicité de ces services et leur nombre insuffisant sont le second obstacle à leur utilisation.
- ♦ Que la durée d'attente pour l'accès aux services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes est la principale préoccupation des répondantes âgées.
- ♦ Que les services réclamés par la très grande majorité des répondantes comportent les caractéristiques suivantes : service accessible en tout temps offert par une diversité de femmes (femmes d'âges différents, femmes immigrantes, femmes handicapées) dans une atmosphère qui reflète le fait français, et ce, pour parler de la violence vécue, obtenir de l'information sur les ressources et faire évaluer ses besoins.
- ♦ Que ce sont des psychologues, des travailleuses sociales ou des médecins qui, en majorité, les ont référées aux services spécialisés en matière de violence faite aux femmes.
- ♦ Que les répondantes ont suggéré de multiples façons de les rejoindre, notamment par la publicité grand public, par la présentation à des groupes de femmes et divers groupes sociocommunautaires et par l'offre d'ateliers, c'est-à-dire des stratégies qui les rejoignent beaucoup plus directement.

48 La variation du nombre de répondantes aux différentes questions s'explique par les réponses laissées en blanc, notamment aux questions concernant la violence dont elles ont été victimes. À ces questions, plusieurs répondantes ont choisi de ne pas répondre. Nous ne connaissons pas vraiment les raisons de leur choix. Toutefois, nous savons que de nombreuses femmes âgées ne souhaitent pas dévoiler la violence dont elles sont ou dont elles ont été victimes dans le passé.

C DES RÉPONSES QUI COMMANDENT L'ACTION

Il importe de bien comprendre la valeur des réponses données par les participantes aux groupes de soutien auprès desquelles a été réalisé le sondage⁴⁹. En effet, ces groupes de soutien pour les femmes francophones âgées de 65 ans et plus sont les premiers services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes offerts à ce groupe spécifique de femmes francophones de l'Ontario. AOcVF se réjouit de constater que ce programme⁵⁰, offert dans les communautés comme activité de sensibilisation, a permis à autant de femmes de parler enfin de la violence qu'elles ont vécue ou qu'elles vivent toujours. Leur participation confirme que ce programme, en plus d'être un outil de sensibilisation des femmes âgées francophones dans les communautés, est aussi un excellent outil de dépistage. Les répondantes ont beaucoup apprécié de pouvoir s'exprimer en français auprès d'intervenantes compétentes qui comprenaient ce qu'elles vivaient et qui étaient formées pour leur venir en aide. Compte tenu de leur réaction positive au programme et de leurs réponses au questionnaire, on peut en conclure que ce genre de services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes vient combler un besoin profond.

Voilà pourquoi ce sondage, quoiqu'il ait une valeur uniquement indicative en raison du nombre peu élevé de femmes interrogées par rapport à celui d'une recherche statistique en bonne et due forme, a bien répondu aux objectifs d'AOcVF, car ses réponses colligées viennent confirmer la voie du développement d'un réseau complet de services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes, par et pour les femmes.

S'appuyant sur les principaux indicateurs du sondage, nous présentons les recommandations suivantes au Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario :

- ♦ **Première recommandation** : confier à AOcVF la coordination du développement des services en français pour les femmes âgées francophones victimes de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel.
- ♦ **Deuxième recommandation** : réaliser une étude étoffée sur les femmes âgées francophones qui vivent de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel en vue d'obtenir des données chiffrées. En effet, il est urgent et fondamental de mesurer l'ampleur du problème que vivent ces femmes pour concevoir et offrir des services en français adaptés.
- ♦ **Troisième recommandation** : étendre les groupes de soutien aux femmes francophones âgées de 65 ans et plus dans tout l'Ontario. En effet, le succès que connaît jusqu'à présent ce programme démontre l'urgence et la pertinence de l'offrir au plus grand nombre possible de femmes âgées francophones. C'est

49 Le questionnaire a été rempli par 47 participantes parmi les 76 femmes qui ont pris part au programme en 2007-2008. Voir la note ci-dessous.

50 En 2007, au moins 76 femmes francophones âgées de 65 ans et plus ont pris part aux sessions des groupes de soutien organisés à Timmins, Sudbury, Casselman et Welland. Une trentaine d'intervenantes des organismes sous entente de collaboration avec AOcVF ont suivi la formation sur cet outil d'animation en septembre 2008.

d'ailleurs ce genre de services en français que les répondantes du questionnaire ont réclamé en premier.

- ♦ **Quatrième recommandation** : celle-ci découle de la précédente, car pour offrir le programme, il faut former les intervenantes-animatrices des groupes de soutien et les rémunérer.
- ♦ **Cinquième recommandation** : concevoir et diffuser un volet publicité sur les services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes auprès des femmes âgées francophones dans les milieux et lieux qu'elles fréquentent, ainsi qu'auprès des services de counselling et des médecins qui, actuellement, sont leur principale source de référence aux services en français spécialisés.
- ♦ **Sixième recommandation** : concevoir et mettre en œuvre un projet spécifique de formation d'aide et d'accueil des femmes âgées pour les intervenantes actuelles du réseau des services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes, afin qu'elles soient mieux en mesure de soutenir les femmes âgées qui font et feront appel à leurs services.
- ♦ **Septième recommandation** : élaborer et mettre en œuvre un projet d'évaluation des besoins en matière de personnel dans les services en français actuels, spécialisés en matière de violence faite aux femmes, afin de pouvoir répondre à la demande accrue de services par les femmes âgées.
- ♦ **Huitième recommandation** : Adapter l'outil de sensibilisation et d'animation, *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, à la réalité des femmes en provenance de cultures s'identifiant à la francophonie internationale et concevoir une stratégie pour rejoindre les femmes âgées nouvelles arrivantes s'identifiant à la communauté francophone en Ontario.
- ♦ **Neuvième recommandation** : En réponse aux défis de dévoilement de l'agression à caractère sexuel et dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie ontarienne de prévention de l'agression à caractère sexuel, ajouter des sessions plus spécifiques à la problématique de la violence sexuelle dans l'outil de sensibilisation et d'animation, *Groupes de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, et favoriser l'offre de ces sessions portant sur l'inceste, l'abus sexuel vécu dans l'enfance, l'abus vécu dans le silence à cause de la religion ou des normes sociales, l'abus sexuel vécu dans le mariage, l'abus sexuel de la part de fils ou d'aidants, dans le cadre du travail des centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel.

D LES RÉSULTATS DÉTAILLÉS DU SONDRAGE

Dans les pages qui suivent, le détail des réponses au sondage est présenté.

LE PROFIL DES RÉPONDANTES : PROVENANCE

En tout, 47 femmes ont répondu au questionnaire sans toutefois répondre à chacune des questions, ce qui explique la variation du nombre total dans les tableaux. Chaque tableau fait donc état des données recueillies auprès des femmes qui ont répondu spécifiquement à cette question, tout en gardant en tête que certaines des 47 répondantes n'y ont pas répondu. À titre de guide, veuillez noter que « n = » vis-à-vis un nombre ou un pourcentage signifie le nombre total de répondantes à cette question.

Plus de la moitié des répondantes à la question sur la provenance étaient originaires de l'Ontario et celles qui provenaient d'une autre province vivaient en Ontario depuis 53 ans en moyenne. Leur moyenne d'âge était de 70 ans.

Tableau 1 : L'âge, le nombre et le pourcentage de répondantes

Âge des répondantes	N ^{bre} de répondantes	Pourcentage
55 à 64 ans	10	21 %
65 à 74 ans	20	43 %
74 ans et plus	12	26 %
Total	42	100 %

Remarque : Les femmes âgées qui ont répondu au sondage étaient parmi les premières à participer au programme, *Groupes de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*, et provenaient surtout du Nord et de communautés rurales, régions qui comptent peu de femmes âgées immigrantes. Celles-ci pourraient être mieux rejointes lors d'une deuxième phase de la mise en œuvre du programme quand l'outil de sensibilisation sera adapté à leur spécificité, tel que l'énonce la huitième recommandation à la page 24 du présent rapport.

DES FEMMES QUI SAVENT DE QUOI ELLES PARLENT

Les groupes de soutien auxquels ont participé les répondantes du questionnaire s'adressaient à toutes les femmes âgées de 65 ans et plus. Présentés comme une activité de sensibilisation dans la communauté, ils ont permis de rejoindre plusieurs femmes qui subissent ou ont subi de la violence au cours de leur vie, comme en témoignent les réponses qui suivent aux questions spécifiques portant sur la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel. Ces groupes de soutien s'avèrent être un outil de dépistage fort utile. Ils sont d'ailleurs l'un des services réclamés par les répondantes.

Bref, ces répondantes âgées ont, malheureusement, une connaissance directe de la violence faite aux femmes, parce qu'elles la subissent toujours ou l'ont subie durant leur vie. Puisqu'elles savent de quoi elles parlent, leurs réponses possèdent le poids convaincant de la réalité vécue.

♦ **Questions au sujet de la violence conjugale**

Au cours de leur vie, 18 des répondantes ont indiqué qu'elles avaient vécu de la violence conjugale (47,3 % de n total = 38), 13 indiquent que la violence a été exercée par leur conjoint, deux répondantes indiquent qu'elle est le fait de leur ex-conjoint et les autres n'ont pas précisé.

Le tableau suivant montre les manifestations, la plupart du temps concomitantes, de la violence conjugale qu'elles ont vécue.

Tableau 2 : Manifestations de la violence conjugale vécue par les répondantes

Manifestations	Pourcentage des répondantes
Psychologique (p. ex. tous les actes ou paroles qui causent un tort émotif ou psychologique)	94 %
Verbale (p. ex. des mots blessants, des critiques, etc.)	89 %
Économique (p. ex., manquer d'argent, se faire voler, se faire soutirer de l'argent, etc.)	67 %
Sexuelle (p. ex. actes dégradants en paroles ou en gestes, etc.)	65 %
Physique (p. ex. coups, blessures, bousculades, etc.)	64 %
Harcèlement criminel (p. ex. se faire suivre, communiquer avec vous de façon répétée, se faire surveiller à la maison ou en public, entendre des menaces contre vous ou vos proches, etc.)	50 %
Autres formes mentionnées : <ul style="list-style-type: none">○ Violence du conjoint envers ses amies○ Menaces de suicide de la part du conjoint	

Dans les réponses des femmes âgées, certaines ont aussi dénoncé la violence vécue dans la famille ou dans leur enfance et la violence vécue dans une communauté religieuse.

À l'heure actuelle, quatre d'entre elles mentionnent qu'elles vivent toujours de la violence conjugale. Pour deux d'entre elles, la violence est quotidienne alors que les deux autres la subissent quelques fois par mois.

En moyenne, les répondantes âgées ont vécu de la violence conjugale pendant 23 ans.

Tableau 3 : Durée de la violence conjugale vécue par les répondantes

Durée	N ^{bre} de répondantes
3 à 10 ans	2
11 à 15 ans	3
20 à 24 ans	2
25 ans et plus	6
Total de répondantes	13

♦ **Questions sur l'agression à caractère sexuel**

Au cours de leur vie, 16 des répondantes âgées ont indiqué qu'elles avaient vécu de l'agression à caractère sexuel (51,6 % de n total = 31).

De ce nombre, deux répondantes indiquent que l'agression sexuelle a été commise par un inconnu et 14 par quelqu'un qu'elles connaissaient.

Pour 12 d'entre elles, la violence a été commise par un membre de la famille. Il peut s'agir du mari, du père, du frère, du grand-père ou d'un oncle. Pour deux autres, l'agresseur était un ami ou le médecin de famille.

Trois de ces seize femmes ont été violentées par plusieurs agresseurs (père, frère, oncle, voisin et connaissance).

Tableau 4 : Profils des agresseurs d'agressions à caractère sexuel vécues par les répondantes

Agresseur-s	N ^{bre} de répondantes
Père, frère, oncle et voisin	1
Père, frère et voisin	1
Père, frère et connaissance	1
Conjoint ou mari	3
Grand-père	3
Frère	2
Oncle	1
Ami	1
Médecin de famille	1

Le tableau suivant montre les diverses manifestations d'agression à caractère sexuel vécues par les femmes âgées. Plusieurs femmes ont subi plusieurs formes d'agression.

Tableau 5 : Diverses manifestations d'agression à caractère sexuel vécues par les répondantes

Manifestations	N ^{bre} de répondantes
Inceste	7
Viol	5
Harcèlement sexuel au travail	5
Viol collectif	1

Au moment de l'enquête, deux des répondantes âgées indiquent qu'elles vivent toujours de l'agression à caractère sexuel. Quant à la durée des épisodes d'agression à caractère sexuel, pour certaines elle a été de quelques mois alors que pour d'autres, ces agressions ont duré pendant des années.

Tableau 6 : Durée des épisodes d'agression à caractère sexuel vécue par les répondantes

Durée	N ^{bre} de répondantes
4 mois	1
2 ans	2
6 ans	1
9 ans	1
20 ans	1
26 ans	1
40 ans	1
56 ans	1

♦ **Reconnaissance par la société de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel**

AOCVF a d'abord voulu demander aux répondantes si la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel dont sont victimes les femmes âgées francophones sont reconnues par la société. La moitié des répondantes, soit 49 %, estiment que la société ne reconnaît pas ou peu la violence conjugale et 72 % qu'elle ne reconnaît pas l'agression à caractère sexuel. Parmi les répondantes, 43 % jugent la reconnaissance de la violence conjugale moyenne, alors que seules 26 % d'entre elles pensent que l'agression à caractère sexuel reçoit une reconnaissance moyenne.

Bref, la grande majorité des répondantes considèrent que la société accorde une reconnaissance toute relative à ces actes qui, rappelons-le, sont pour la plupart, des actes criminels.

Tableau 7 : Perception des répondantes quant à la reconnaissance par la société de la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel

Violence conjugale		Agression à caractère sexuel	
Pas du tout :	13 %	Pas du tout :	28 %
Un peu :	36 %	Un peu :	44 %
Moyennement :	43 %	Moyennement :	26 %
Beaucoup :	6 %	Beaucoup :	2 %
Tout à fait :	2 %		
Total :	100 % (n* = 47)	Total :	100 % (n = 43)

* Dans le tableau ou le texte, n signifie le nombre total de répondantes à cette question

♦ **Adaptation des services aux besoins des femmes âgées francophones subissant de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel**

Selon 68 % des répondantes, les services de santé et les services sociaux n'offrent pas du tout ou peu de services adaptés aux besoins des femmes âgées qui sont violentées par leur conjoint. Quant aux services offerts spécifiquement aux femmes qui subissent de l'agression à caractère sexuel, 66 % des répondantes jugent qu'il y en a peu ou pas du tout.

Si l'on additionne le pourcentage des répondantes pour qui les services sont moyennement adaptés aux besoins des femmes âgées, c'est la très grande majorité qui est insatisfaite des services offerts : 95 % dans le cas des services en matière de violence conjugale et 93 % dans celui des services offerts aux femmes âgées francophones victimes d'agression à caractère sexuel.

Ainsi, le problème de société que représentent la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel envers les femmes âgées francophones est peu reconnu et, par conséquent, les services ne sont pas adaptés à leurs besoins. La gravité de la situation est telle que les mesures à prendre sont toutes indiquées.

Tableau 8 : Perception quant à l'adaptation des services aux besoins des femmes âgées francophones en matière de violence conjugale et d'agression à caractère sexuel

Violence conjugale		Agression à caractère sexuel	
Pas du tout :	12 %	Pas du tout :	16 %
Un peu :	46 %	Un peu :	50 %
Moyennement :	37 %	Moyennement :	27 %
Beaucoup :	5 %	Beaucoup :	7 %
Total :	100 % (n = 44)	Total :	100 % (n = 44)

♦ **Questions sur l'utilisation de services spécialisés en matière de violence faite aux femmes et d'autres services**

Pour 26 des 39 répondantes, c'est la première fois qu'elles utilisent un service spécialisé en matière de violence faite aux femmes, alors que les 13 autres ont déjà utilisé ces services dans le passé.

La plupart des répondantes ont au préalable reçu de l'information sur ce service. Nous avons tenté d'en connaître la source.

La référence par un service social, médical ou communautaire est la principale source d'information sur l'existence des services spécialisés en matière de violence faite aux femmes. En deuxième place, vient l'information reçue par le biais de la publicité, puis celle reçue par la famille, une connaissance ou une amie.

Tableau 9 : Source de la référence vers un service spécialisé en matière de violence faite aux femmes

Source	Pourcentage de répondantes
Information par un service professionnel	70 % (de n = 36)
Information par la publicité	55 % (de n = 29)
Information par la famille, une connaissance ou une amie	52 % (de n = 27)

Peu de femmes sont informées par un autre moyen (seulement 3 femmes)

♦ **Questions sur l'utilisation d'autres services**

Par ailleurs, certaines répondantes ont utilisé un ou plusieurs autres services dans le passé afin de pouvoir parler de la violence qu'elles ont vécue.

La majorité d'entre elles a surtout utilisé un service de counselling ou celui d'un médecin. En second, les répondantes se sont adressées à des services de santé mentale ou en ont parlé dans des groupes de soutien. Troisièmement, quelques répondantes ont utilisé les services des Calacs et de la ligne d'écoute.

Tableau 10 : Services utilisés

Services	N ^{bre} et % de répondantes
Counselling (p. ex. psychologue, travailleuse sociale, etc.)	14 (de n = 17) 82 %
Hôpital, médecin	8 (de n = 14) 57 %
Services de santé mentale	8 (de n = 14) 57 %
Groupe de soutien dans la communauté	7 (de n = 14) 50 %
Centre d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (Calacs)	5 (de n = 11) 45 %
Ligne d'écoute/soutien	5 (de n = 11) 45 %
Maison d'hébergement pour femmes victimes de violence	3 (de n = 13) 23 %
Autres services	3 (de n = 3) 100%

♦ **Les avantages d'utiliser des services spécialisés en matière de violence faite aux femmes**

La majorité des répondantes indique qu'il existe beaucoup d'avantages à utiliser les services spécialisés en matière de violence faite aux femmes.

Tableau 11 : Avantages à utiliser des services spécialisés

Avantages	N ^{bre} de répondantes
Parce que je peux m'exprimer en français.	46
Parce que le personnel est engagé et respectueux.	42
Parce que le service est confidentiel.	42
Parce que le service est gratuit.	39
Parce que le personnel est compétent.	39
Parce que les services répondent à mes besoins.	39
Parce que les services comprennent la réalité des femmes âgées.	38
Parce que les services sont accessibles.	38
Parce que les services sont de qualité.	37
Autres avantages nommés :	
<ul style="list-style-type: none"> ○ accessibilité des services pour les femmes âgées ayant des limitations fonctionnelles (utilisation d'un fauteuil roulant, autres) ○ services offerts dans les édifices pour les personnes âgées; ○ des services publics devraient être offerts en français et en anglais ○ on apprécie l'avantage d'avoir des services en français plus qu'en anglais ○ il manque de services dans notre région 	

Certes, les répondantes âgées utilisent, au moment de l'enquête, un service spécialisé en matière de violence faite aux femmes, même si pour plusieurs il s'agit d'une première. Néanmoins, elles en reconnaissent les bénéfices.

♦ **Les obstacles à l'utilisation des services spécialisés en matière de violence faite aux femmes**

Les répondantes ont mentionné que, pour les femmes âgées, il existe de nombreux obstacles à utiliser ces services.

Le premier qu'elles indiquent est l'éloignement de ces services ou la difficulté de s'y rendre faute de transport (65 %). Le second en importance est le fait qu'elles en ignorent l'existence (62 %). Ensuite, un peu plus de la moitié des répondantes (54 %) mentionnent que les services sont insuffisants ou incomplets. Enfin, certaines répondantes ont ajouté que les services ne comprennent pas toujours bien les difficultés des femmes âgées (38 %).

Elles ont aussi ajouté les obstacles suivants : manque d'accessibilité, lacunes dans l'offre de services en français entraînant l'obligation d'obtenir des services en anglais, ou encore qu'il importe que les services soient offerts là où les âgées peuvent y avoir accès.

Alors que nous avons cru au départ que les femmes craindraient d'utiliser les services étant donné que dans certains coins de la province, « tout le monde se connaît », elles indiquent que le caractère confidentiel est un avantage dans leur utilisation (73 %).

Finalement, elles considèrent que les services offerts sont d'aussi bonne qualité que les autres (90 %).

Tableau 12 : Obstacles à l'utilisation des services spécialisés

Obstacles	Oui	Non
Parce qu'ils sont trop loin et qu'il n'y a pas de transport (n = 34).	65 %	35 %
Parce qu'ils ne sont pas connus (n = 39).	62 %	8 %
Parce qu'ils sont insuffisants ou incomplets (n = 28).	54 %	46 %
Parce qu'ils ne comprennent pas les difficultés des femmes âgées (n = 32).	38 %	62 %
Parce que tout le monde se connaît et qu'il n'y a pas de confidentialité (n = 27).	22 %	73 %
Parce qu'ils sont moins bons que les autres services (n = 30).	10 %	90 %
Les autres obstacles nommés : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Manque d'accessibilité. ♦ Avant nous n'avions pas de service en français, c'est la première fois que nous avons de bons services en français. ♦ Les femmes âgées manquent de confiance pour joindre les services. ♦ Les services sont la plupart en anglais. ♦ Dans les services en violence avant, il n'y avait pas de services en français. ♦ Si les services ne sont pas offerts sur place, les femmes n'iront pas. 		

♦ **Les préoccupations quant à l'utilisation des services spécialisés en matière de violence faite aux femmes**

Au départ, nous avons pensé que les femmes âgées exprimeraient des craintes à utiliser les services en français spécialisés en violence faite aux femmes, elles indiquent majoritairement tout le contraire.

Les répondantes craignent surtout que l'attente soit longue pour obtenir un service. Elles craignent les systèmes policiers et judiciaires. Ensuite, elles expriment ne pas être certaines de pouvoir dénoncer la violence qu'elles ont elles-mêmes vécue. Comment expliquer cette hésitation : est-ce le fait qu'elles ont été socialisées à une époque où on tolérait la violence au sein de la famille, qu'elles ont été la « gardienne de la foi et de la famille » ...

En revanche, elles croient que la confidentialité est présente, que la famille et les intervenantes les comprennent bien.

Tableau 13 : Préoccupations quant à l'utilisation des services spécialisés

Préoccupations	Oui	Non
Je pense que l'attente est longue pour avoir le service (n = 37).	51 %	49 %
Je crains le système (p. ex, police, tribunaux, etc.) (n = 38).	29 %	71 %
Je ne sais pas si j'ai vraiment vécu de l'abus, si c'est assez grave (n = 34).	27 %	73 %
Je pense qu'il y a du matériel à lire qui soit trop difficile (p. ex. pour mes yeux, à cause de mon manque de scolarisation, etc.) (n = 38).	24 %	76 %
Je crains que tout le monde le sache (n = 40).	22 %	78 %
J'ai peur que mes enfants me rejettent (n = 36).	22 %	78 %
Je crains de ne pas être comprise (n = 38).	21 %	79 %
Je crains que ma famille soit fâchée si je dénonce l'abus (n = 36).	19 %	81 %
Je crains qu'on prenne les décisions à ma place (n = 36).	14 %	86 %
Je pense que mon français parlé n'est pas assez bon (n = 37).	14 %	86 %
J'ai peur par rapport à l'immigration (p. ex. d'être expulsée, de perdre le parrainage) (n = 1). ⁵¹	4 %	96 %
Autres risques ou préoccupations (n = 2) :		
♦ Peur de la personne qui a commis l'agression qui empêche d'aller chercher des services.		

Un regard croisé entre les avantages et les obstacles semble montrer que les services en français en matière de violence faite aux femmes sont pour elles importants et qu'ils sont de qualité. En revanche, elles trouvent qu'ils sont souvent trop loin, méconnus et insuffisants.

♦ **Questions sur les services dont les femmes âgées ont besoin**

Parmi une liste préétablie de services en français en matière de violence faite aux femmes, les répondantes ont choisi, par ordre d'importance, ceux dont elles ont besoin présentement pour arriver à vivre une vie sans violence. Pour ces femmes âgées, tous les services de cette liste répondraient à leurs principaux besoins.

51 Cette réponse est une projection des répondantes vis-à-vis les femmes immigrantes. En effet, aucune des répondantes n'a indiqué être immigrante.

Tableau 14 : Les services dont les répondantes ont besoin

Services	Oui	Non
Rencontres de groupes pour discuter de la violence vécue (n = 22).	87 %	13 %
Services accessibles (géographique, des locaux, heures d'ouverture, heures des activités) (n = 21).	86 %	14 %
Services offerts dans une atmosphère qui reflète le fait français (n = 20).	85 %	15 %
Services offerts par une diversité dans le personnel (p. ex. femmes d'âges différents, femmes immigrantes, femmes handicapées) (n = 23).	83 %	17 %
Services pour m'aider à connaître les ressources communautaires, etc. (n = 21).	81 %	19 %
Évaluation de vos besoins (n = 20).	80 %	20 %
Services en français en tout temps (pas de période d'attente) (n = 24).	79 %	21 %
Services d'information sur mes droits ou pour d'autres informations (n = 22).	77 %	23 %
Intervention à court terme (quelques rencontres) (n = 20).	70 %	30 %
Représentation (<i>advocacy</i>) pour qu'on m'aide dans les agences ou les services (n = 21).	57 %	43 %
Services de transport pour me rendre aux rencontres (n = 20).	45 %	55 %
Intervention à long terme (de nombreuses rencontres) (n = 18).	44 %	56 %
Accompagnement à l'aide juridique, à la police ou au tribunal ou dans un centre hospitalier (n = 21).	43 %	57 %
Rencontres avec une intervenante à mon domicile (n = 21).	43 %	57 %
Autres services dont j'aurais besoin : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Thérapie de couple. ♦ Groupes d'affirmation de soi. 		

♦ **Questions sur les moyens de rejoindre les femmes âgées francophones**

Les répondantes proposent différentes façons pour joindre les femmes âgées qui vivent de la violence conjugale ou de l'agression à caractère sexuel afin qu'elles utilisent les services spécialisés en matière de violence faite aux femmes.

On peut les regrouper en catégorie :

- ♦ Publicité auprès du grand public
- ♦ Présentation dans divers groupes de femmes et groupes sociaux et communautaires
- ♦ Offrir des ateliers

Voici la liste de leurs idées pour rejoindre les femmes :

- ♦ Journaux, radio, télévision, publicité.
- ♦ Foyers d'accueil pour personnes âgées.
- ♦ Familles – en parler aux membres de la famille et aux ami-e-s.
- ♦ Réunions, rencontres, et le bouche-à-oreille.
- ♦ Clubs de l'âge d'or et autres groupes communautaires.
- ♦ Faire des présentations aux groupes de femmes : UCFO, Femmes chrétiennes, Richelieu, etc.
- ♦ Résidences et institutions.
- ♦ Coopératives de logements, habitations pour personnes âgées.
- ♦ Centres communautaires.
- ♦ Offrir de l'information dans les bulletins des églises.
- ♦ Faire des demandes pour plus de services aux membres du parlement
- ♦ Prêtres (ministres) et personnel des paroisses et des églises.
- ♦ Cours d'autodéfense.
- ♦ Rencontres avec les femmes dans les maisons.
- ♦ Rejoindre les femmes par leurs amies.
- ♦ Demander aux femmes qui ont déjà reçu des services d'en parler ou de les inviter avec elles.
- ♦ Offrir des thérapies de couples.
- ♦ Utiliser les services médicaux et de santé pour qu'ils en parlent aux femmes.
- ♦ Faire des sessions sur l'affirmation de soi afin de joindre les femmes.
- ♦ Faire des présentations publiques dans les groupes de femmes âgées.
- ♦ Services offerts par le Centre Victoria
- ♦ En se parlant entre nous en ayant les yeux ouverts autour de nous
- ♦ Par un contact avec la police
- ♦ On pourrait téléphoner au ministère de la Santé
- ♦ Par la ville ou la municipalité on pourrait avoir des informations.
- ♦ Ligne d'écoute

Une porte d'entrée aux services spécialisés en matière de violence faite aux femmes, comme celle du groupe de soutien pour les femmes âgées de 65 ans et plus, semble avoir été une voie qui a grandement facilité les discussions générales et celles plus spécifiques sur les violences faites aux femmes. Il s'est avéré être un excellent moyen de rejoindre ces femmes.

IV

PERTINENCE DES SERVICES EN FRANÇAIS SPÉCIALISÉS EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

AOcVF est la première à reconnaître l'importance de la concertation et de la coopération de toutes les ressources pour lutter contre la violence faite aux femmes sous toutes ses formes et la prévenir. C'est pourquoi elle estime que la collaboration entre le secteur qui intervient auprès des personnes âgées et le secteur de la violence faite aux femmes s'impose face aux besoins des femmes âgées violentées. Cette collaboration favoriserait, de part et d'autre, une meilleure compréhension de la réalité des femmes de 50 ans et plus, une meilleure connaissance des services pouvant leur venir en aide, et faciliterait l'adaptation à chaque situation : s'agit-il d'un aidant ou d'une aidante qui manque de soutien, ou est-on en présence de la dynamique plus complexe de la violence faite aux femmes⁵².

Toutefois, plusieurs facteurs militent en faveur de la création de services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes, adaptés aux besoins particuliers des femmes francophones âgées de plus de 50 ans.

En effet, ces services allient à l'efficacité démontrée de l'analyse et de l'intervention féministes adoptées par les organismes membres d'AOcVF, celle qui résulte de la prise en compte de la langue des femmes francophones en Ontario et du contexte minoritaire dans lequel elles vivent, celle apportée par l'expérience et les connaissances d'AOcVF et de ses organismes membres acquises ces derniers vingt ans (pour leurs réalisations tirées du rapport annuel de 2007-2008, voir l'annexe A) et, enfin, celle qui découle de l'autonomie des organismes francophones. Rappelons aussi les obligations légales du gouvernement de l'Ontario et de ses organismes et ministères en vertu de la *Loi sur les services en français*.

52 Johanne Ouimette, Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus, p. 14.

A L'EFFICACITÉ DE L'ANALYSE ET DE L'INTERVENTION FÉMINISTES

Les services spécialisés en matière de violence faite aux femmes, dirigés et offerts par et pour les femmes, dont l'approche est fondée sur l'analyse et l'intervention féministes, ont démontré leur efficacité et leur pertinence. En effet,

« l'approche féministe lorsqu'elle se couple à l'approche communautaire, est une stratégie gagnante. Ces deux approches vont à l'encontre d'une approche institutionnelle, souvent médicalisante et infantilisante, et permettent aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie et dans la société⁵³ ».

Comme le rappelle le Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de 1995 du gouvernement du Canada,

« la réalisation de l'égalité réelle passe par des mesures qui s'adaptent à ces différences d'expériences et de contextes entre les femmes et les hommes, et entre les femmes, et qui corrigent la nature systémique de l'inégalité⁵⁴ ».

Voilà qui explique en grande partie l'efficacité de l'analyse et de l'intervention féministes.

En effet,

« l'analyse féministe ou l'approche féministe perçoit le phénomène de la violence contre les femmes non pas comme un incident isolé, mais comme un problème social. Son objectif est de transformer simultanément la personne et la société. Cet objectif rejoint celui du mouvement féministe de l'Ontario français⁵⁵, lequel a réussi à englober les besoins individuels des femmes et les besoins de transformation des institutions sociales. Il va de pair avec l'analyse féministe et son action politique, c'est-à-dire de réorganiser le pouvoir entre les femmes et les hommes et entre les femmes et l'État. Cette quête de prise de pouvoir, par et pour les femmes, permet de leur redonner le pouvoir de gérer leur vie sociale. Pour les organismes francophones ayant adopté une analyse féministe, faire de l'action politique, c'est faire une analyse à partir de ce que les femmes vivent, développer un discours ancré dans la réalité, trouver les arguments nécessaires afin de préconiser des changements sociaux, et travailler

53 Lucie Brunet et Marie-Luce Garceau, *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*, AOcVF, Ottawa (Ontario), p. xi. Toutes les autres citations tirées de ce rapport seront indiquées comme suit, *Faire autant avec si peu...*, suivi de la pagination.

54 Voir p. 3 du présent rapport pour la référence.

55 Le mouvement féministe de l'Ontario français regroupe plusieurs organismes francophones ayant adopté une approche et une analyse féministes de la violence contre les femmes.

collectivement à la transformation des inégalités sociales vécues par les femmes⁵⁶».

La force de l'intervention féministe repose sur le fait qu'elle actualise auprès des femmes âgées victimes de violence le rapport d'égalité que prône l'analyse féministe :

« L'intervention féministe est fondée sur un rapport égalitaire entre l'intervenante et la femme violentée pour lui permettre de reprendre un pouvoir sur sa vie. Elle vise à aider les femmes à prendre conscience de leur situation, à les soutenir dans leur cheminement vers une vie sans violence, et à les aider à trouver activement des solutions qui leur permettent de se prendre en main individuellement et collectivement, tout en respectant leurs choix. L'intervention féministe pose aussi l'implication sociale et le militantisme comme solutions communes à l'oppression dont les femmes sont les objets en tant que groupe social⁵⁷. »

Le programme *Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus*⁵⁸ d'AOCVF est un excellent exemple de l'efficacité, auprès des femmes âgées francophones de l'Ontario, de services en français spécialisés en matière de violence faite aux femmes, fondés sur l'analyse et l'intervention féministes. Comme l'ont reflété les réponses au sondage effectué auprès des participantes de ces groupes, la majorité d'entre elles ont trouvé ces rencontres très avantageuses, tout particulièrement parce qu'elles pouvaient s'y exprimer en français.

B NÉCESSITÉ DES SERVICES SPÉCIALISÉS EN FRANÇAIS

En effet, l'expérience montre que c'est, d'abord et avant tout, dans des organismes autonomes gérés par et pour les femmes francophones, que les services en français sont de qualité, qu'ils sont accessibles de façon continue et qu'il y a imputabilité. Il importe de favoriser, partout où c'est possible de le faire, la mise en place de services en français en matière de violence qui soient autonomes. L'autonomie des services ne signifie pas que tous les organismes anglophones en violence doivent avoir une structure parallèle francophone, mais plutôt que le développement des services en français en matière de violence doit être conçu « sur mesure », en fonction des réalités et des besoins identifiés à l'échelle locale et régionale⁵⁹.

56 Faire autant avec si peu..., p. 8.

57 Faire autant avec si peu..., p. 8.

58 Voir la section B à la page 2 du présent rapport.

59 Faire autant avec si peu..., p. x.

1. RÉALITÉS ET BESOINS DES FEMMES FRANCOPHONES EN CONTEXTE MINORITAIRE

Mais quels sont justement les réalités et les besoins des femmes de la minorité de langue française de l'Ontario? Celles-ci, comme toutes les autres femmes, sont vulnérables à la violence, mais elles présentent certaines particularités.

A. PROFIL DES FEMMES FRANCOPHONES⁶⁰

- ♦ Les femmes représentent 52,4 % de l'ensemble de la population francophone.
- ♦ Les femmes francophones sont sous-représentées dans les groupes d'âge de 0 à 34 ans et surreprésentées dans le reste des groupes d'âge, c'est-à-dire de 35 à 64 ans et plus.
- ♦ Comme pour la population francophone, le niveau de scolarité des femmes francophones est inférieur à celui des femmes dans l'ensemble de la population ontarienne (moins d'une 9^e année : 15 %, 9^e à 13^e année : 38,6 %, études postsecondaires sans diplôme : 34,3 %, baccalauréat et plus : 12,4 %).
- ♦ Le taux de participation des femmes francophones au marché du travail est inférieur à celui de la population féminine en général (57,8 % comparativement à 60 %). Les femmes francophones affichent également un taux de participation inférieur à celui de leurs homologues masculins (57,8 % comparativement à 70,5 %). Cette situation ne diffère pas tellement de celle des femmes dans la population générale (60 % comparativement à 73 %).
- ♦ Le revenu moyen d'emploi des femmes francophones représente 68 % du revenu moyen de leurs homologues masculins : 21 509 \$ versus 32 915 \$.
- ♦ Dans la population francophone, la proportion de femmes étant sous le seuil de faible revenu est supérieure à celle des hommes (18,3 % comparativement à 15,2 %), et ce, dans toutes les régions. **Les femmes francophones les plus vulnérables sont celles âgées de 20 à 24 ans et celles de 75 ans et plus. En effet, 30,7 % des femmes francophones âgées de 20 à 24 ans et 33,5 % de celles âgées de 75 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu.**
- ♦ Une plus forte proportion de francophones vit en zone rurale (21,9 %) comparativement à l'ensemble de la population ontarienne (16,7 %).
- ♦ Les francophones issus des minorités raciales représentent 22,5 % de la population francophone de Toronto et 8,9 % de la population francophone d'Ottawa-Carleton. La majorité (54 %) des francophones appartenant à une minorité raciale est concentrée dans le Centre de l'Ontario. Il existe donc une communauté immigrante en provenance de la Francophonie internationale pour qui il sera nécessaire de traduire des informations en lingala, kirundi, swahili ou créole, par exemple.
- ♦ Les femmes nouvelles arrivantes sont affectées par le chômage, le sous-emploi et elles ont des difficultés d'accès à des droits sociaux. À l'origine de ces situations, on trouve la discrimination raciale, la méconnaissance de la langue,

⁶⁰ Faire autant avec si peu, p. 13.

l'isolement social, la non-reconnaissance des diplômes et des expériences de travail. Les femmes de couleur sont doublement affectées par ces situations car elles sont souvent reléguées à des occupations de service sans avantages sociaux et subissent la précarité de l'emploi. Parmi les femmes immigrantes, on retrouve aussi les survivantes de guerre qui ont vécu des abus sexuels systématiques comme « armes de guerre » et qui ont besoin de soutien et de services adaptés.

- ♦ En ce qui a trait au parrainage des femmes immigrantes, il ouvre la porte à toutes sortes de situations de dépendance au conjoint.

Ce portrait statistique montre que, par rapport à l'ensemble de la population des femmes de l'Ontario, les femmes francophones sont encore plus vulnérables quand elles ont besoin de sortir d'une situation de violence, d'intégrer le marché du travail et de gagner un revenu convenable. En effet, elles sont plus âgées, moins scolarisées et moins présentes sur le marché du travail. Elles ont plus tendance à vivre en milieu rural, ce qui signifie qu'elles vivent un isolement géographique important, surtout en l'absence de transport en commun. Les femmes francophones vivent aussi un isolement culturel et social en l'absence d'occasions de vivre leur culture en français et d'échanger avec d'autres femmes francophones. Ces quelques indicateurs socioéconomiques montrent aussi que la population francophone de l'Ontario change de visage et se renouvelle grâce à l'immigration.

B. LE FACTEUR « MILIEU MINORITAIRE⁶¹ »

À ce profil, il faut ajouter, pour les femmes francophones de l'Ontario, la dimension de la vie en milieu minoritaire. En situation minoritaire, l'oppression s'exerce entre autres, au moyen de la langue. Or, les femmes francophones ne sont pas toutes bilingues, en particulier les femmes immigrantes qui veulent s'intégrer et travailler en Ontario. Et elles ne sont pas les seules à ne pas maîtriser l'anglais : les femmes âgées, celles qui ont des limitations fonctionnelles, qui vivent dans des milieux isolés, les Québécoises récemment établies en Ontario, etc., toutes des femmes qui pourraient avoir beaucoup de difficultés à communiquer leur détresse dans une situation de violence. On sait que le chemin de la guérison est facilité lorsqu'une femme peut faire des démarches dans sa propre langue.

61 Faire autant avec si peu..., p. 14.

2. L'IMPORTANCE DE SE DIRE EN FRANÇAIS⁶²

Voilà pourquoi il importe de mettre sur pied des organismes autonomes et des outils de travail en français afin de répondre aux besoins et servir adéquatement les femmes francophones âgées qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel.

Plusieurs recherches ont clairement montré qu'au-delà de l'offre des meilleurs services possibles, les femmes francophones ont besoin d'être servies dans leur langue. Elles ont aussi montré que les organismes anglophones sont, le plus souvent, incapables d'offrir aux usagères, des services complets en français. Comme le soulignaient des intervenantes anglophones, il s'agit d'une injustice à l'égard des femmes francophones et une non-reconnaissance de leur spécificité et de leurs besoins :

otherwise it is another form of abuse (...) I think it is very important to have this service in the French language. (...) So you put that into a woman trying to come into an organization and to have enough, to be brave enough, to reach out for help and then to have that help in English, I think that's very difficult, I think there are emotions and feelings that she can't express in English. She can express them in her language, she has every right to do that.

I think that when someone has suffered a very great trauma, you want to be treated in your mother tongue, you know even if you are fluently bilingual, and I see it in psychiatry all the time, whereby people can be fluently bilingual but have a psychotic break or just even be a very, very scared person, and they refer right back to their mother tongue and they need somebody in their own language [...] And if you are in a crisis situation, you want to feel comfortable speaking with whomever you are speaking to. And we have to go through this, try and figure each other's languages. It is a lot of translation and that's just adding to the stress of the victim (...) and I'm wondering what it's like for that person who has to try to pour her heart out and you say ok stop, I'm going to try to interpret this, you know, I can imagine how you feel. It's almost like on demand stop expressing yourself until I translate and then⁶³.

À la lumière de ces propos, il semble que l'équité s'impose dans le développement des services en français en matière de violence pour tous les groupes d'âge des femmes francophones. Non seulement s'impose-t-elle, mais le financement doit être approprié, assuré et annualisé, et les fonds accordés doivent permettre d'offrir les mêmes services de qualité aux femmes francophones que ceux que reçoivent les femmes anglophones. Les projets pilotes temporaires ont un impact limité, ils ne font que créer des attentes auprès de la population et des intervenantes, et créent une incertitude qui devient

62 Faire autant avec si peu..., p. 14 et 28-29.

63 Les deux citations en anglais sont tirées de M.L. Garceau et M. Charron, *Pour exprimer son histoire en français...*, Thunder Bay (Ontario), Centre des femmes francophones du Nord-Ouest de l'Ontario, 2001, p. 39.

insoutenable. Seule une offre de services en français véritable, qui donne accès à la culture francophone de la population ontarienne permet de solutionner les difficultés. Partout, les services en français en matière de violence sont perçus comme essentiels :

« car la violence vécue par les femmes met en jeu des émotions, des sentiments qui ne peuvent se dire que dans sa langue maternelle. Pour être en mesure d'exprimer son histoire de violence en français, pour ne pas subir une violence supplémentaire liée à la langue, il importe que ces femmes puissent recevoir des services en français, qu'elles puissent être accueillies dans un milieu francophone de langue et de culture, sinon la voie de la guérison ne sera jamais complète⁶⁴».

3. L'ÉCHEC DES SERVICES DITS BILINGUES⁶⁵

Au cours de la dernière décennie, AOcVF a constaté que la majorité des services en français en matière de violence offerts par les organismes « dits » bilingues (surtout ceux situés dans des régions où les francophones sont très minoritaires) laissaient beaucoup à désirer.

D'ailleurs, plusieurs de ces organismes, qui constituaient une offre très minimale de services, n'ont pas survécu. Les travailleuses francophones y vivaient beaucoup d'oppression, on ne leur donnait pas les ressources nécessaires pour offrir des services de qualité en français. Malgré le soutien d'AOcVF, elles étaient incapables de remplir convenablement leur mandat auprès de la communauté francophone et plusieurs ont fini par démissionner de leur poste.

Par contre quand les femmes reçoivent les services en français, elles sont très satisfaites et ces services les aident grandement à prévenir ou à se sortir de situations violentes. Comme elles sont satisfaites, elles en font la promotion auprès d'autres femmes. Les survivantes ont une voix dans le mouvement francophone contre la violence faite aux femmes, que ce soit à titre de bénévole pour une ligne de crise, en devenant membre du conseil d'administration de l'organisme, etc.

Cette réalité n'a fait qu'amplifier la volonté d'AOcVF et du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes de revendiquer des services en français en matière de violence qui seraient gérés par et pour les femmes francophones.

64 Faire autant avec si peu..., p. 125.

65 Faire autant avec si peu..., p. 34 et 38.

C FACTEURS DE RÉUSSITE ET STRATÉGIES GAGNANTES DU MOUVEMENT FRANCOPHONE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES⁶⁶

Dans les services en français en matière de violence, les résultats atteints depuis dix ans ne sont pas le fruit du hasard. Selon les directrices ou coordonnatrices d'organismes, les intervenantes et les fonctionnaires de divers ministères⁶⁷, les réussites reposent sur la combinaison de plusieurs facteurs. De plus, les réussites ont toujours été accompagnées de stratégies d'action mises en place par le mouvement francophone contre la violence faite aux femmes et, plus particulièrement, par les Calacs et les maisons d'hébergement. Voici ces facteurs de réussite :

- ♦ La capacité de mobiliser et de rallier le milieu et de garder le cap sur une vision des services en français en matière de violence, par et pour les femmes francophones, en se donnant des principes directeurs pour guider les prises de position.
- ♦ La solidarité et la concertation des organismes pour développer et maintenir un front commun, tout en trouvant des façons de gérer les différences.
- ♦ La collaboration d'alliés dans les ministères, c'est-à-dire de fonctionnaires qui croient fondamentalement en l'importance des services en français en matière de violence et qui soutiennent, dans la mesure de leurs capacités, les démarches des organismes de se doter de services de qualité.
- ♦ La persévérance dans le travail politique et la présence soutenue du comité coordonnateur d'AOCVF qui présente un message clair et cohérent auprès de divers paliers des ministères, par le biais de rencontres régulières, d'appels et de lettres, etc.
- ♦ Un sens politique aigu, une capacité d'analyse de l'actualité et des politiques et programmes gouvernementaux, et le talent de communiquer ces informations de façon accessible.
- ♦ Une certaine ouverture de la part des gouvernements en place depuis dix ans.
- ♦ La participation aux rencontres de représentantes de diverses régions et de représentantes de la diversité franco-ontarienne pour rappeler la nécessité d'adapter les programmes aux réalités et aux besoins de chaque région et de groupes spécifiques comme les femmes immigrantes.
- ♦ La grande générosité, l'engagement, l'approche par consensus, la capacité de faire des compromis et le soutien mutuel des organismes disposés à penser aux intérêts collectifs et aux besoins des autres régions, quitte à « couper la tarte » en plus petits morceaux et à se serrer eux-mêmes la ceinture.
- ♦ Le leadership participatif et le professionnalisme du personnel d'AOCVF et de ses organismes membres dans leur travail tant auprès des décideurs gouvernementaux qu'avec les intervenantes à la base.
- ♦ La capacité d'AOCVF d'être à l'écoute des vrais besoins du terrain, d'y répondre et de fournir un appui indéfectible aux organismes.

66 Faire autant avec si peu..., p. 44-45.

67 Ces personnes ont été interrogées lors de la réalisation du bilan, *Faire autant avec si peu...*

- ♦ Le talent des organismes de bien administrer et d'étirer le peu d'argent reçu.
- ♦ L'esprit d'entraide et l'ouverture des organismes à partager les outils produits et à se soutenir mutuellement.
- ♦ La volonté des organismes d'élaborer un plan de développement des services en français en matière de violence faite aux femmes en partenariat avec le gouvernement.
- ♦ La philosophie d'intervention féministe et la souplesse d'adapter le discours féministe pour représenter et servir toutes les femmes.
- ♦ La volonté et la capacité des organismes de s'adapter et d'innover pour répondre aux besoins du milieu et d'explorer des modèles alternatifs et le respect de l'autonomie des régions dans la recherche de solutions créatives et adaptées.

C'est avec une aussi vaste expérience et autant de réussites à son compte qu'AOCVF peut entreprendre de planifier et coordonner l'offre de services en matière de violence faite aux femmes, adaptés aux besoins des femmes âgées francophones.

D L'AUTONOMIE, FACTEUR INCONTOURNABLE DES SERVICES EFFICACES ET ADAPTÉS⁶⁸

Toutes les études marrainées par AOcVF l'ont démontré : le facteur incontournable de l'efficacité et de l'adaptabilité des services en français est celui de leur autonomie.

Ainsi, dans le bilan, *Faire autant avec si peu...*, les intervenantes soulignent l'importance qui doit être accordée à l'autonomie des services en français en matière de violence. Elles disent que, dans les organismes bilingues ou anglophones, les femmes francophones ne reçoivent pas nécessairement les services auxquels elles ont droit. De plus, ces organismes souffrent d'un manque de personnel francophone suffisant pour répondre aux besoins, pour offrir tous les services tant directs que de prévention ou encore pour développer de nouveaux services en français, etc.

L'expérience des dernières années montre que la plupart des services en français en matière de violence qui étaient intégrés dans des organismes « dits » bilingues ont produit des résultats décevants, et, dans certains cas, désastreux pour la population francophone. En effet, rares sont les structures bilingues qui ont été en mesure d'offrir une gamme complète de services en français, équivalente aux services offerts aux femmes anglophones sur le plan de la qualité et de l'accessibilité.

En opposition à ce bilinguisme de surface, on trouve une situation fort contrastante dans les organismes gérés par et pour les femmes francophones, comme les Calacs et les maisons d'hébergement. Sans être tous des organismes nécessairement désignés selon la *Loi sur les services en français*, ils rencontrent toutefois les cinq critères de désignation de la loi. Autrement dit, les organismes par et pour les femmes francophones sont en mesure de garantir : la permanence et la qualité des services, l'accès aux services, la présence de femmes francophones au niveau de la gestion, un conseil d'administration francophone et l'imputabilité face à la communauté francophone. Ils sont, à ce titre, des modèles sur lesquels fonder le développement des services en français en matière de violence.

Dans certaines régions, l'offre de services en matière de violence dans des centres multidisciplinaires ou multiservices peut constituer un élément de réponse pour faciliter l'accès aux services et préserver l'anonymat des usagères, mais seulement dans la mesure où ces services sont dirigés selon une philosophie féministe et une approche communautaire et par un organisme dont les intervenantes sont spécialisées en matière de violence.

Les services complémentaires en matière de violence offerts par divers organismes autres que les Calacs et les maisons d'hébergement francophones, sont nécessaires, mais ils ont leurs limites. Par exemple, la plupart de ces organismes sont institutionnalisés et il n'est pas dans leur mandat de revendiquer des réformes dans le système de justice pénale et d'autres mesures pour l'élimination de la violence, mandat que les Calacs et les maisons d'hébergement ont toujours assumé et qui, avec la collaboration des organismes qui font

⁶⁸ *Faire autant avec si peu...*, p. 97-98.

partie du mouvement francophone contre la violence faite aux femmes, ont permis les changements auxquels nous avons assisté depuis les années 1970. Plus particulièrement, ce sont les organismes autonomes et communautaires de femmes qui ont revendiqué les politiques de « tolérance zéro » face à la violence, des changements législatifs en matière d'agression à caractère sexuel, etc.

Soulignons aussi que les ministères concernés par les agressions à caractère sexuel ou la violence conjugale puisent dans les forces des organismes francophones, y compris dans celles d'AOCVF, depuis longtemps, afin de saisir les enjeux, obtenir une vision globale et aller chercher l'expérience des groupes qui luttent contre la violence. L'engagement inconditionnel des Calacs et des maisons d'hébergement est là pour démontrer leur implication, leur détermination et leur volonté d'éradiquer la violence contre les femmes et les enfants. Ils sont aussi les porte-voix de ce mouvement et du développement des ressources en français en Ontario. Tout ceci confirme le rôle clé de l'autonomie des services en français en matière de violence et atteste de l'efficacité qu'il serait possible d'obtenir en leur confiant le développement de services pour les femmes âgées francophones.

E LES PRINCIPES DIRECTEURS, PIERRE ANGULAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES SERVICES EN FRANÇAIS⁶⁹

L'improvisation n'aura aucune place dans le développement de services en français pour les femmes âgées francophones violentées, il doit se faire conformément aux treize principes élaborés par le comité encadreur mis sur pied par AOcVF pour guider la préparation du *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ces principes, repris et réaffirmés dans le *Rapport des états généraux de 2004 sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes*, constituent depuis cette date la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la vision d'un développement des services en français en matière de violence. Les voici :

1. Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des services en français en matière de violence contre les femmes, peu importe leur lieu de résidence.
2. Les femmes ont droit à l'accessibilité et à la gratuité des services en matière de violence partout dans la province.
3. Les services en français à l'intention des femmes victimes de violence doivent être autonomes, libres d'agir et d'être en français, et gérés par et pour les femmes francophones.
4. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent être développés et gérés dans une perspective d'analyse féministe de la violence contre les femmes.
5. Les services en français en matière de violence doivent refléter et servir les femmes dans leur diversité.
6. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent demeurer communautaires et ne pas être absorbés à l'intérieur d'institutions ou de services de santé pour maintenir leur latitude quant à l'action et démontrer que la violence contre les femmes n'est pas un problème individuel de santé, mais bien un problème d'ordre social.
7. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent être assurés d'une continuité par le gouvernement.
8. Le plan stratégique préparé par AOcVF et ses membres doit être conçu dans une perspective de vision provinciale globale, et non en opposant les intérêts des diverses régions.
9. Les services en français en matière de violence contre les femmes à eux seuls ne suffisent pas à éliminer la violence contre les femmes. Le plan stratégique doit reconnaître la complexité du problème et viser une intervention globale sur le système sur lequel repose la violence contre les femmes.

⁶⁹ AOcVF, Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001, Ottawa (Ontario), 1998.

10. La prévention est au centre de notre intervention et comprend l'ensemble des moyens à prendre pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale et non individuelle.
11. Le gouvernement et les fournisseurs de services en français en matière de violence contre les femmes doivent reconnaître qu'ils ont des comptes à rendre à la communauté francophone et s'y engager.
12. Les services en français en matière de violence contre les femmes doivent bénéficier du financement approprié pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute la province.
13. Toute prestation de services en matière de violence doit être pensée en fonction du droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.



QU'EST-CE QU'UN SERVICE EN FRANÇAIS AUTONOME DE QUALITÉ

Ce qu'on cherche à faire dans les services en français de qualité, c'est d'abord de s'assurer qu'il y a un continuum de services. Alors la femme qui est en détresse, qui a besoin d'aide, va téléphoner, va être accueillie, va être reçue par une téléphoniste qui parle français. On va ensuite faire l'évaluation de sa situation en français. Elle va être référée à des intervenantes francophones. S'il y a des groupes de soutien ou du counselling qui se fait en individuel, ça va se faire aussi en français.

Lucie Brunet
Chercheure communautaire

Les organismes en Ontario français ont développé des principes fondamentaux, entre autres, que les organismes soient par et pour les femmes francophones, qu'ils soient gérés 24 heures sur 24 par des femmes qui parlent en français.

Marie-Luce Garceau
Professeure, École de service social
Université Laurentienne

A LES ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UN SERVICE EN FRANÇAIS DE QUALITÉ

Un service en français autonome de qualité ne s'improvise pas et c'est dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des services en français en matière de violence en Ontario préparée pour AOcVF par la chercheuse Lucie Brunet en 1998⁷⁰, qu'ont été présentés les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des services en français de qualité dans le domaine de la violence faite aux femmes. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l'accessibilité et la qualité des services en français. Elle constitue un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les services en français en matière de violence sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent :

- ♦ le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services,
- ♦ la qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone,
- ♦ tout le personnel s'exprime couramment en français, oralement et à l'écrit,
- ♦ on retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme,
- ♦ le personnel est sensible à la réalité et à l'oppression des francophones en milieu minoritaire et à leur diversité.

2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes :

- ♦ les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire,
- ♦ la continuité du service est assurée,
- ♦ des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service ne dépend pas seulement ou peu d'elles pour fonctionner.

3. Tous les services sont accessibles en tout temps :

- ♦ les usagères des services peuvent se faire servir entièrement en français du début à la fin,
- ♦ toute la gamme des services offerts est disponible en français,
- ♦ les services répondent aux besoins et sont permanents,
- ♦ pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine,
- ♦ le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes.

70 Lucie Brunet, Les services en français en matière de violence faite aux femmes : le défrichage d'un chemin tortueux, AOcVF, Ottawa (Ontario), 1998.

4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes :
- ♦ les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, les choix offerts aux femmes, la prévention, le changement social,
 - ♦ on présente une gamme d'options aux femmes,
 - ♦ les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux,
 - ♦ la prise en charge et la responsabilité individuelles et collectives sont privilégiées.

B LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AUTONOMIE D'UN SERVICE EN FRANÇAIS

La solution qu'on a trouvée, c'est des services en français autonomes, et on a démontré que ça marche. Ça marche bien et même en étant autonome, on est capable de travailler très étroitement avec des organismes qui font du travail semblable, mais on peut, à ce moment-là, rester avec nos particularités ou respecter ça.

Gaëtane Pharand
Directrice générale,
Centre Victoria pour femmes

Et la raison pour laquelle cette approche a été utilisée, c'est parce que les services devenaient une sorte de lieu au sein duquel les femmes francophones pouvaient aussi aller reprendre un certain contrôle de la situation.

Linda Cardinal
Professeure, École d'études publiques
Université d'Ottawa

La qualité des services en français est également assurée par leur autonomie dont on sait qu'il est le facteur clé permettant d'assurer leur pérennité. Voici donc les caractéristiques d'un service en français autonome :

- ♦ la structure est homogène, francophone et autonome,
- ♦ l'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones,
- ♦ l'organisme fait une offre active des services en français,
- ♦ les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service,
- ♦ la direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français,
- ♦ les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine,
- ♦ le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes d'expression française représentatives de la communauté,
- ♦ la direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité des femmes francophones en milieu minoritaire,
- ♦ la formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle,
- ♦ le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français quand c'est possible,
- ♦ le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

C ONCLUSION

En 1988, les femmes d'expression française de l'Ontario qui œuvraient dans le secteur de l'élimination et de la prévention de la violence contre les femmes n'avaient que très peu de moyens à leur disposition pour reprendre leur pouvoir collectif. Puisque leurs préoccupations n'étaient pas prioritaires dans la plupart des regroupements traditionnels, elles ont donc décidé de mettre en place leur propre « action ontarienne ».

Dès le départ, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes a structuré son approche et ses stratégies, et créé un réseau d'échange d'informations afin d'atteindre ses objectifs. Elle s'est donné le mandat de travailler à l'élimination de la violence contre les femmes par la prévention, grâce au développement de services en français (SEF) par le démarchage et la représentation, à la formation en français des intervenantes, et à la création de matériel en français de sensibilisation et d'analyse des enjeux.

Vingt ans plus tard, AOcVF travaille toujours avec le même acharnement à la **reprise du pouvoir collectif des femmes**, puisqu'il s'agit de l'un des grands buts de la lutte contre la violence faite aux femmes. Une femme victime de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel a perdu son pouvoir, momentanément ou de manière prolongée, sur son corps, sur sa capacité de prendre ses propres décisions, sur sa perception de soi... L'approche féministe prônée avec tant de résultats positifs auprès des femmes francophones par AOcVF leur redonne leur pouvoir individuellement, mais aussi collectivement, car même si la violence n'est plus présente dans la vie personnelle d'une femme, il reste qu'elle demeure sujette à l'inégalité dans la société du fait qu'elle est une femme, et c'est dans cette inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes que l'on retrouve la source de la violence subie par les femmes. L'approche féministe cherche donc non seulement à aider une femme victime de violence sous toutes ses formes, mais également à changer la société et ses institutions – le système légal, par exemple – pour qu'une femme ne soit pas de nouveau traitée en victime quand elle veut dénoncer l'inceste ou l'abus vécu.

Les femmes âgées francophones de l'Ontario qui subissent ou ont subi de la violence conjugale et de l'agression à caractère sexuel ont droit, elles aussi, de reprendre leur pouvoir individuel et collectif grâce à des services en français adaptés à leurs besoins et gérés par et pour les femmes francophones selon l'approche et l'analyse féministes adoptées par AOcVF et ses organismes membres.

Le développement de ces services aux femmes âgées francophones s'inscrit en droite ligne dans le mandat d'AOcVF et, ses réalisations depuis les vingt dernières années sont garantes de leur mise en œuvre et de leur réussite.

Si le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario veut être sûr d'améliorer le sort des femmes âgées francophones de la province, victimes de violence faite aux femmes, il confiera sans hésiter le développement des services qui leur sont destinés à la communauté des femmes francophones de l'Ontario représentée par AOcVF et ses organismes membres.

ANNEXE

RÉALISATIONS D'AOcVF⁷¹

Pour donner une idée de la capacité d'AOcVF à donner forme concrète à ses engagements et objectifs, voici quelques-unes de ses réalisations depuis 1988 et certaines autres de 2007-2008.

1. LES SERVICES EN FRANÇAIS (SEF) EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

La Ligne Femaide offre aux femmes aux prises avec la violence conjugale et l'agression à caractère sexuel du soutien immédiat et de l'aiguillage vers les ressources appropriées. Elle est accessible dans toutes les régions de la province. De plus, on y répond en région, selon le lieu d'origine de l'appel, ce qui permet aux répondantes de mieux diriger les femmes et de bien saisir la réalité qu'elles vivent. La Ligne fonctionne 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Elle emploie environ trente intervenantes à temps complet et partiel. Le numéro de Femaide est le 1 877 336-2433.

Les Calacs : en matière d'agression à caractère sexuel, il n'existait en 1988 aucun service autonome francophone dans toute la province. La première initiative d'importance a vu le jour en 1993, avec un budget de 800 000 \$. Depuis ce temps, il y a eu le développement de neuf services et/ou centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (Calacs), en mesure de servir les femmes d'expression française. Ces centres se partagent maintenant un budget total de 2,4 millions de dollars.

Les maisons d'hébergement : il existait déjà en 1988 des maisons d'hébergement qui offraient des services en français, par ex. à la Maison d'amitié à Ottawa, Maison Interlude House de Hawkesbury et Habitat Interlude de Kapuskasing. Dans d'autres localités, on pouvait parfois trouver des services en français, mais bien peu parmi la centaine de maisons d'hébergement existantes pouvaient offrir des SEF en tout temps. Les maisons d'hébergement sont souvent l'endroit où l'on retrouve les services en matière de violence de la part d'un partenaire intime, mais pas exclusivement. Mais là non plus, la gamme de services n'était pas très développée. C'est surtout au cours des dix dernières années que l'on connaît un essor au niveau des SEF en matière de violence conjugale. Plusieurs postes ont été créés, dont ceux à Toronto, Sudbury, Pembroke, Hamilton, Sault-Sainte-Marie, Welland, Kingston, Ottawa, Timmins... On y trouve maintenant des travailleuses en appui transitoire et de soutien au logement et/ou des intervenantes auprès des femmes

71 Le bilan qui suit est tiré du rapport annuel 2007-2008 d'AOcVF qui souligne le vingtième anniversaire de l'organisme.

immigrantes. La Maison d'amitié d'Ottawa a ouvert une deuxième résidence, et nous sommes en attente de réponse au sujet de nouvelles maisons proposées à Toronto et à Hamilton.

En 2007-2008 : Nous avons appris qu'une **nouvelle maison d'hébergement francophone** sera construite à Timmins et qu'un nouveau service, le Centre Colibri (appui transitoire et service en matière d'agression à caractère sexuel) sera mis sur pied dans le comté de Simcoe.

Ouverture de Calacs : Les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel pour Prescott-Russell, le Centre Novas et celui du Sud-Ouest, le Carrefour des femmes à London, ont procédé à leur ouverture officielle.

2. LA FORMATION DES INTERVENANTES

La formation constitue un élément d'extrême importance pour le développement des SEF. Les intervenantes ont à faire face à de nombreux défis et elles doivent être bien outillées. Avant 1993, la formation en français était quasi inexistante ou encore elle était en provenance du Québec, donc souvent peu adaptée aux réalités de l'Ontario. Il faut se rappeler cette rencontre à Toronto en 1993, où nous prenions furieusement note des commentaires que faisaient les intervenantes de langue anglaise au micro. Nous notions les problématiques ou les enjeux pour lesquels il n'existait en français ni documentation, ni capacité de former les intervenantes francophones.

Depuis, nous avons offert en moyenne de 4 à 6 formations par année. Nous réunissons les intervenantes deux fois par année depuis 1993 pour discuter des enjeux et des défis rencontrés et nous profitons de ces rencontres pour offrir des ateliers de formation.

L'Institut de formation en matière de violence faite aux femmes : en 2007-2008, AOcVF a obtenu que soit mis sur pied un « Institut de formation en matière de violence faite aux femmes » qui devient l'un des volets permanents d'AOcVF, ce qui nous permettra de planifier la formation continue des intervenantes et d'offrir en région des formations adaptées aux besoins. De plus, nous multiplions les différents moyens d'offrir ces formations afin d'en favoriser une accessibilité accrue, que ce soit en personne au niveau provincial ou régional, via Internet par le biais d'un forum de discussion ou par la formation en ligne que nous avons développée. Entre les mois d'avril 2007 et mars 2008, nous avons offert les formations suivantes :

Formations d'éducation juridique à partir des trousseaux METRAC que nous avons traduites et adaptées :

- ♦ 25 et 26 juin 2007 : sur l'agression sexuelle, les ordonnances et le harcèlement, à Casselman;
- ♦ 18 et 19 septembre 2007 : sur la protection des enfants, les ordonnances et le harcèlement, à Ottawa;

- ♦ 20 et 21 septembre 2007 : sur la protection des enfants, les ordonnances, le harcèlement et les SEF, à Alexandria;
- ♦ 20 et 21 octobre 2007 : sur l'agression sexuelle, la garde légale et les pensions alimentaires, à Sudbury;
- ♦ 3 mars 2008 : sur les ordonnances, le harcèlement criminel et la garde légale des enfants à Timmins

Atelier de sensibilisation et présentation en région de la vidéo, *Changer les choses*, au sujet du harcèlement sexuel en milieu de travail, par les intervenantes qui ont suivi la formation de formatrice en mars 2007 :

- ♦ 24 avril 2007 à Ottawa
- ♦ Des sessions sont prévues en avril et mai 2008 à Timmins, Sudbury et Geraldton.

Formation provinciale des intervenantes à la ligne Femaide, les 23, 24 et 25 novembre 2007, entre autres sur l'utilisation du « Protocole des gestionnaires et manuel de référence des intervenantes » et sur le traumatisme secondaire.

Formation en gestion des ressources humaines pour les gestionnaires, les 23 et 24 janvier 2008 à Ottawa.

En région, **groupes de soutien pour femmes de 65 ans et plus**.

Séances de formation sur les meilleures pratiques concernant les enfants victimes et témoins de violence : deux séances de formation sont prévues en mai 2008, l'une auprès des intervenantes travaillant spécifiquement auprès des enfants exposés à la violence, l'autre lors de la rencontre de concertation provinciale; le document produit sera mis sous forme de module d'apprentissage qui s'ajoutera à notre formation en ligne.

L'intervention d'urgence : AOCVF a défrayé pour 7 intervenantes de notre réseau le coût du cours en ligne de 45 heures sur « l'intervention d'urgence », offert par l'Université Laurentienne à la session de janvier 2008 et donnée par Marie-Luce Garceau.

Participation et tenue de deux ateliers à la Conférence provinciale, « Des communautés collaborent pour mettre fin à la violence faite aux femmes », du 25 au 27 février 2008 à Kitchener. Deux formatrices ont participé et présenté au nom d'AOCVF : un atelier sur le manuel, « Groupe de soutien pour femmes âgées de 65 ans et plus », et un atelier sur « Rejoindre les femmes ayant des limitations fonctionnelles : les meilleures pratiques ». À ces deux ateliers, il y a eu des participantes sur place et la présentation était aussi accessible avec traduction simultanée en anglais, retransmise en direct par Webdiffusion.

Formation en matière de violence faite aux femmes : dans le cadre de l'« Institut », grâce au soutien du gouvernement de l'Ontario et de nombreux autres partenaires (dont le programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada, Santé Canada, le Consortium national de formation en santé - volet Université Laurentienne, le Centre Victoria pour femmes de Sudbury et Concept'Art multimédia), nous avons mis en ligne une « Formation en matière de violence faite aux femmes » sur le site [<http://ressources-violence.org/formation/>]. Le lancement officiel de cette formation en ligne a eu lieu à Sudbury le 19 mars 2008.

Modules d'apprentissage : à ce jour, une quinzaine de modules d'apprentissage y sont accessibles et ces modules servent de formation de base et continue, entre autres pour les intervenantes du réseau d'AOCVF, autant les nouvelles que les anciennes. De plus, un soutien/partage/échange peut se faire par le biais du Forum de discussion en ligne [<http://www.cffnoo.com/forum/>].

Forum de discussion en ligne, en collaboration avec le CFFNOO. Des discussions en direct ont eu lieu, animées par Élisabeth Larsen :

- ♦ le 4 octobre 2007 sur les enjeux liés à la violence faite aux femmes en regard des actualités,
- ♦ le 6 novembre 2007 sur l'intervention auprès d'une femme en flashback,
- ♦ le 12 décembre 2007 sur l'intervention auprès d'une femme en dissociation,
- ♦ le 27 mars 2008 sur l'intervention auprès d'une femme qui appelle régulièrement et présente diverses problématiques.

Au 31 mars 2008, déjà 62 intervenantes de notre réseau étaient inscrites.

Le programme de certificat en intervention auprès des femmes : après des démarches sur plusieurs années, l'Université Laurentienne a accepté de mettre en œuvre un programme de certificat en intervention auprès des femmes, entièrement en ligne. Il s'agit d'un programme de 30 crédits, qui s'adresse autant aux étudiantes qui voudraient se diriger vers l'intervention qu'aux intervenantes en place cherchant à se perfectionner. Il s'agit du premier programme en français en intervention en matière de violence faite aux femmes en Ontario.

3. LE MATÉRIEL EN FRANÇAIS

Au cours des années, AOCVF a produit un bon nombre d'outils - livrets, dépliants, vidéos, affiches - servant à la sensibilisation du grand public, et nous avons rédigé de nombreux documents qui font l'analyse des enjeux juridiques ou sociaux que vivent les femmes. Ce sont parfois des adaptations faites à partir de textes en anglais, mais le plus souvent, nous avons procédé à la recherche et la rédaction de nouveaux ouvrages qui tiennent compte de la réalité francophone en Ontario. Sur nos sites web, il est possible de trouver des outils d'information juridique, des analyses, des outils d'animation de sessions de groupe ou grand public :

Les nouveaux documents d'information et de formation produits par AOCVF au cours des années et qui seront produits dans le cadre des activités de l'Institut sont ou seront disponibles sur nos sites Internet <http://www.francofemmes.org/aocvf> et/ou <http://www.ressources-violence.org>

En 2007-2008 :

Modules de formation : Nous avons publié sur le site www.ressources-violence.org une quinzaine de modules de formation, à l'intention en particulier de toute intervenante qui désire se perfectionner, mais également accessibles à toute personne intéressée à en connaître davantage sur l'analyse féministe et les différentes problématiques de la violence faite aux femmes.

Publication et distribution du rapport « L'intégration des femmes d'expression française ayant un handicap : les meilleures pratiques » de Johanne Ouimette et Nicole Soucy.

Publication du rapport « Évaluation des services en français du Programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale » par Carole-Anne Fournier.

Un article a paru dans la revue *Reflets*, rédigé par Marie-Luce Garceau et Ghislaine Sirois, sur les meilleures pratiques au niveau du développement des services en français en matière de violence contre les femmes.

Un outil d'animation de groupe de soutien destiné aux femmes de plus de 65 ans a été élaboré. Très vite il a été utilisé par les intervenantes, formées au préalable par Johanne Ouimette, responsable du projet.

Traduction et adaptation de 3 nouvelles trousse d'éducation juridique produites par METRAC, soit :

- ♦ pour les femmes immigrantes et réfugiées victimes de violence
- ♦ droit de la famille et les femmes ayant des handicaps, victimes de violence
- ♦ femmes victimes de violence et la confidentialité des dossiers

ainsi qu'à la mise à jour des autres trousse que nous avons traduites et adaptées en 2004.

En matière de sensibilisation communautaire, en 2007-08 : AOCVF a obtenu de mener la Campagne de sensibilisation communautaire « Voisin-es, ami-es et familles » (VAF), que nous adapterons à la réalité francophone de l'Ontario, tant au niveau du contenu que dans les stratégies pour rejoindre la population de langue française à travers la province. La campagne vise à faire connaître les signes avertisseurs de la violence et permet aux proches d'une femme de les reconnaître et de pouvoir lui venir en aide.